

# REVUE DU NOUVEL ONTARIO

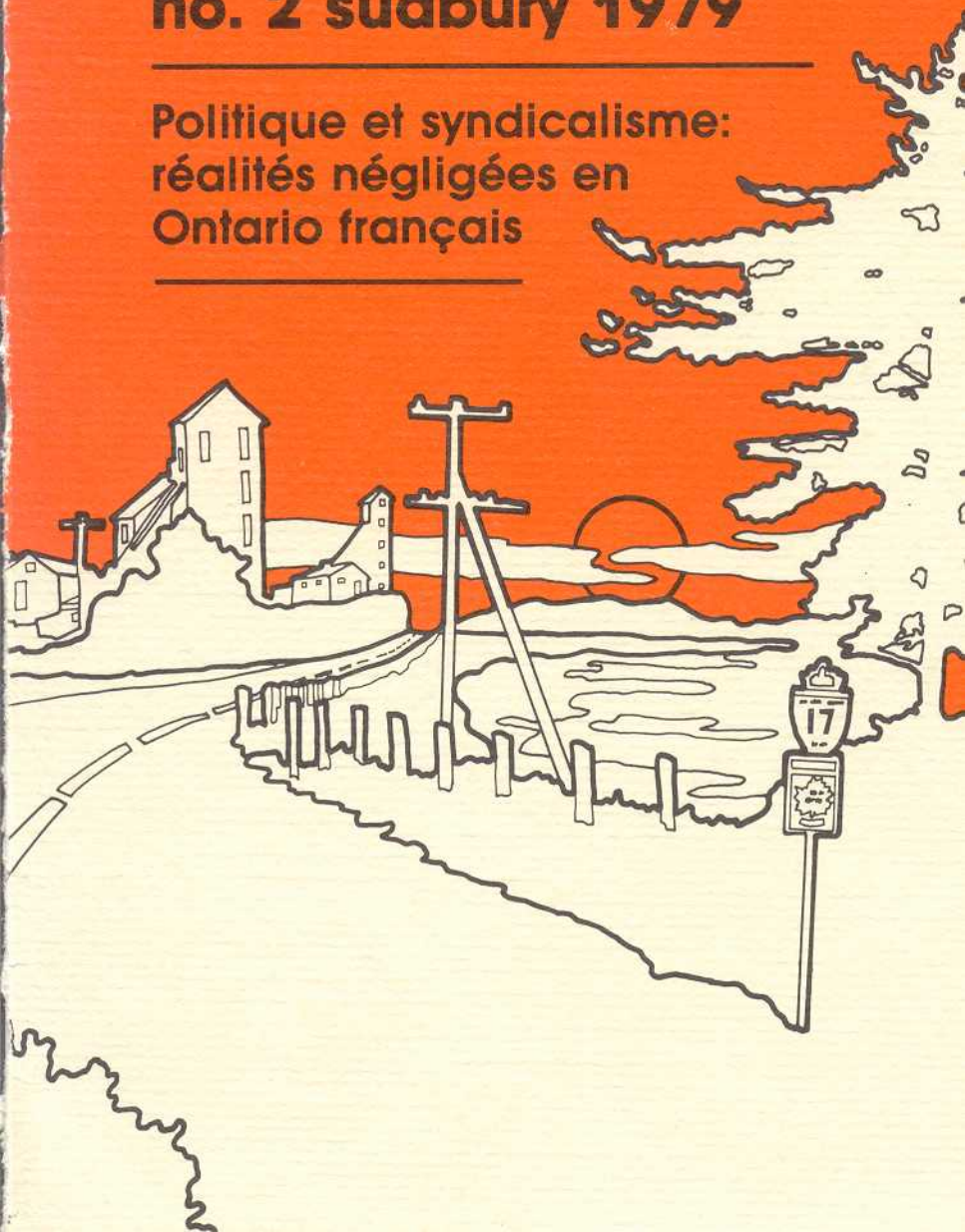
---

no. 2 sudbury 1979

---

Politique et syndicalisme:  
réalités négligées en  
Ontario français

---





Revue du Nouvel Ontario, numéro 2



# **REVUE DU NOUVEL ONTARIO**

---

**no. 2 sudbury 1979**

---

**Politique et syndicalisme:  
réalités négligées en  
Ontario français**

---

**L'INSTITUT FRANCO-ONTARIEN**

---

Prise de Parole

La revue du Nouvel-Ontario est publiée conjointement par l'Institut franco-ontarien et les éditions Prise de Parole (Inc.).

L'Institut est responsable de la direction et de la rédaction.

Prise de Parole est responsable de l'édition et de la distribution.

Directeur de la revue: Donald Dennie

Comité de publications: André Girouard, Gaetan Gervais,  
Benoît Cazabon, François Ribordy

Dessin de la couverture: Réal Fortin

Pour tout renseignement au sujet des publications de l'Institut franco-ontarien, veuillez vous adresser à:

L'Institut franco-ontarien  
Pavillon des sciences de l'éducation  
Université Laurentienne  
Sudbury, Ontario  
P3E 2C6

Veuillez adresser vos commandes aux éditions Prise de Parole (Inc.), C.P. 550, Succursale B, Sudbury, Ontario P3E 4R2

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Canada.

Copyright 1979 L'Institut franco-ontarien.

---

# Table des matières

---

## Introduction

Politique et syndicalisme: réalités négligées .... p. 7

## Clinton ARCHIBALD

La pensée politique des Franco-Ontariens  
au XXe siècle ..... p. 13

## Thérèse BOUTIN

L'élection du 22 mai n'est pas de bonne augure p. 31

## René GUINDON

Pour lever les contradictions  
structurelles de l'ACFO ..... p. 35

## Donald DENNIE

Le mouvement syndical en Ontario  
... et les Franco-Ontariens ..... p. 41

## Jean GAGNON

Qu'est-ce que Jean Gagnon fait dans le  
mouvement ouvrier? ..... p. 59

La grève à l'Inco Metals: une grève de principe p. 63

Comptes rendus ..... p. 67

Bibliographie ..... p. 75





---

# Politique et syndicalisme: réalités négligées en Ontario français

---

## *Introduction*

Ce deuxième numéro de la Revue du Nouvel Ontario aborde deux thèmes qui ne sont pas souvent étudiés en Ontario français: la politique et le syndicalisme.

La politique, tout le monde en parle. Les Franco-Ontariens en tant qu'individus participent à la vie politique de la société ontarienne ou canadienne soit comme simples électeurs, comme membres d'un parti politique ou encore comme candidat aux élections.

Mais en tant que collectivité, les Franco-Ontariens autant au niveau idéologique qu'au niveau de l'action n'ont pas eu une présence remarquée dans ce domaine. En fait, y a-t-il eu, y a-t-il aujourd'hui une pensée politique chez les Franco-Ontariens? C'est là question que s'est posée Clinton Archibald en amorçant le premier article de la Revue. Monsieur Archibald est professeur au Département de science politique de l'Université d'Ottawa et est membre de plusieurs comités politiques dont celui de la Fédération des francophones hors Québec qui a produit le manifeste "Pour ne plus être . . . sans pays".

Dans son texte, monsieur Archibald analyse la pensée politique des Franco-Ontariens au XX<sup>e</sup> siècle, une pensée qui a germé, dit-il, avec le Règlement 17 et qui a évolué un peu en corrélation avec l'Association canadienne-française de l'Ontario. Aujourd'hui, dit-il, c'est toujours l'ACFO qui doit définir une nouvelle pensée politique franco-ontarienne qui devra tenir compte de trois caractéristiques.

Le texte de monsieur Archibald était nécessaire dans le contexte actuel de la francophonie ontarienne alors que le référendum sur l'avenir du Québec s'annonce. Ce texte s'ajoute à un ensemble de textes malheureusement trop peu nombreux sur la pensée et le comportement politiques franco-ontariens. Espérons qu'il saura encourager non seulement d'autres recherches dans ce domaine mais une action plus concertée.

## **L'élection fédérale**

L'élection fédérale du 22 mai 1979 a changé l'échiquier politique canadien. Le nouveau gouvernement conservateur à Ottawa n'est plus francophone comme l'était l'ancien gouvernement libéral sous la tutelle de Pierre Elliot Trudeau. Quelles seront les conséquences de ce changement pour les Franco-Ontariens en particulier et pour les francophones hors Québec en général?

C'est à cette question que tente de répondre Thérèse Boutin dans le deuxième article de la Revue. Thérèse Boutin, journaliste au poste de Radio-Canada de Sudbury (CBON-FM), a "couvert" l'élection dans le Nord de l'Ontario. Elle offre dans ce texte un commentaire sur le choix qu'ont fait les Canadiens le 22 mai et les conséquences de ce choix. Selon elle, le fait que le nouveau gouvernement n'ait aucun représentant francophone qui soit bien identifié à la francophonie canadienne augure mal pour les mois et années à venir.

## **Pour une réforme de l'ACFO**

Clinton Archibald a déjà, dans le premier article, fait allusion à l'importance de l'ACFO dans la pensée et l'action politiques des Franco-Ontariens.

Qu'on le veuille ou non, l'ACFO demeure le seul porteparole des Franco-Ontariens. Comme la politique, on en parle toujours, la plupart du temps pour la critiquer. Certains ont songé à fonder une association parallèle; d'autres trouvent l'association existante trop radicale.

Il est indéniable toutefois que l'ACFO a subi des changements depuis une dizaine d'années suite à l'appui financier accordé par les divers niveaux de gouvernement, surtout fédéral. Elle a tenté tant bien que mal de se redéfinir, d'orienter son action vers de nouveaux objectifs.

René Guindon, professeur de sociologie au Collège de Hearst, croit que l'ACFO vit aujourd'hui des contradictions structurelles qui paralysent son action. Il suggère, dans le troisième article de la Revue, une solution pour lever ces contradictions.

Monsieur Guindon avait d'abord fait part de son analyse lors d'un congrès régional de l'ACFO à Hearst. Il a repris cette analyse pour la Revue dans l'espoir qu'elle pourra contribuer davantage au débat incessant sur le rôle de l'ACFO.

## **Le syndicalisme . . . et les Franco-Ontariens**

S'il est un thème qui est demeuré négligé (pour ne pas dire tabou) dans la pensée franco-ontarienne, c'est bien celui du syndicalisme. Pourtant plusieurs Franco-Ontariens y ont oeuvré mais leurs actions n'ont jamais fait partie de l'image franco-ontarienne.

C'est un peu pour lever ce voile que la Revue publie trois articles sur le syndicalisme.

Dans un premier texte, Donald Dennie, professeur au Département de sociologie de l'Université Laurentienne, dresse un tableau du mouvement syndical au Canada et en Ontario. Il tente d'analyser les changements importants qu'a subis ce mouvement syndical depuis une quinzaine d'années tout en écrivant sommairement la place qu'y ont occupé les Franco-Ontariens. Il s'agit plutôt d'un reportage qu'une analyse dans le but de faire connaître une organisation, le syndicalisme, qui est trop souvent négligé des Franco-Ontariens.

Les deux derniers articles de la Revue sont signés par Jean Gagnon qui est un travailleur à l'INCO de Sudbury. Il offre d'abord un témoignage de son engagement au sein du mouvement syndical depuis plus de 20 ans et analyse ensuite la grève, qui deviendra sans doute historique, des Métallos unis à l'INCO qui a duré huit mois et demi, de septembre 1978 à juin 1979.

Il est évident que Jean Gagnon, originaire du Témiscamingue québécois, a été formé en grande partie par le mouvement syndical et surtout par certains syndiqués convaincus qui ont oeuvré dans la région de Sudbury. Depuis plus de 20 ans, monsieur Gagnon travaille au sein des syndicats pour obtenir une compensation juste pour les travailleurs de l'INCO victimes du cancer. Grâce à ses efforts, près de 150 travailleurs ou leurs familles ont reçu des sommes se chiffrant par \$3 millions en guise de compensation pour avoir souffert du cancer, surtout des poumons, à la suite de leur travail dans une usine de l'INCO.

Monsieur Gagnon, qui a travaillé pour d'autres multinationales (la CIP et KVP) avant de venir à Sudbury en 1951 pour l'INCO, a aussi vécu la lutte difficile entre les syndicats Mine Mill et Métallos unis dans les années '50, une lutte qui laisse des traces presque ineffaçables dans la mémoire de plusieurs travailleurs de l'INCO et même dans la mémoire collective de la région de Sudbury.

Monsieur Gagnon croit que cette lutte est la suite de la première grève à l'INCO menée par Mine Mill à la fin des années '50. Les autorités de l'INCO auraient juré de briser ce syndicat. Pour ce faire, plusieurs institutions dont certaines francophones de la région de Sudbury sont entrées dans le jeu pour écraser le Mine Mill par un syndicat international, les Métallos unis d'Amérique.

Ce fut l'époque où plusieurs membres du Mine Mill, dont monsieur Gagnon, furent publiquement accusés d'être communistes. C'est à cause de telles accusations que cette querelle est encore fraîche dans la mémoire de plusieurs. Monsieur Gagnon a lui-même été président d'un groupe loyal au local 598 du Mine Mill. Il a abandonné le poste de président de ce groupe en 1968 pour se consacrer à son travail pour obtenir une compensation pour les victimes du cancer.

Ces deux textes de monsieur Gagnon sont donc le témoignage d'un homme qui vit le syndicalisme. Il nous a paru plus éloquent qu'une analyse académique sur le fonctionnement quotidien d'un syndicat.

Nous espérons que ces textes sauront intéresser davantage les Franco-Ontariens à se pencher sur cette réalité qu'est le syndicalisme en Ontario et au Canada.

### **Section bibliographique**

Enfin la Revue contient une brève section de compte-rendus et de bibliographie sur des travaux d'intérêt portant sur la réalité francophone en Ontario ou au Canada. C'est une section que nous espérons amplifier à mesure que la Revue grandira.

### **Le no 1 épuisé**

La direction de la Revue désire remercier tous ceux qui ont démontré un intérêt pour le premier numéro de la Revue. Nous en avons publié 500 exemplaires. Ils sont presque tous vendus. La réaction a été tellement favorable que nous songeons à en faire une nouvelle publication. Cette réaction démontre, assurément, qu'une telle revue répondait à un besoin en Ontario français.

Ce deuxième numéro est le résultat du travail de plusieurs personnes. D'abord les auteurs qui ont contribué des articles. Ensuite Georges Bélanger, du Département de français de l'Université Laurentienne, qui a bien accepté de

faire la lecture et la correction des textes. Les responsables de la maison d'édition Prise de parole ont aussi contribué de plusieurs façons à la réalisation de ce deuxième numéro. A tous, merci.

*Donald Dennie*



---

# La pensée politique des Franco-Ontariens au XXe siècle<sup>1</sup>

*Clinton Archibald*

---

Les pensées politiques d'un auteur ou d'un philosophe font l'objet d'examen minutieux de la part des chercheurs qui peuvent facilement retrouver le filigrane du cheminement intellectuel d'un individu à travers ses oeuvres, ses déclarations ou encore ses actes politiques. Lorsque l'on désire capter cette pensée, mais commune à une communauté ou une collectivité, l'entreprise risque d'être hasardeuse et de mener à des culs-de-sac multiples. L'attrait des résultats intéressants pour cette collectivité qui doit se situer par rapport à son passé, mais surtout par rapport à son rôle politique actuel agit comme stimulant à une telle recherche cependant. Pour tout dire, ce n'est pas parce que l'on a laissé une terre en friche qu'on doit la laisser improductrice à jamais.

L'analyse qui suit veut donc cerner la pensée politique des Franco-Ontariens au cours du XXe siècle. La période semble longue au lecteur, mais pour saisir l'histoire et le poids de ces antécédents historiques dans l'actualité de la minorité française en Ontario, elle s'impose d'autorité. Une description de la pensée d'un groupe ne servirait à rien si l'on ne la soumettait à l'examen d'une grille d'analyse pouvant permettre de dégager des éléments critiques d'une part, mais aussi une prospective nécessaire d'autre part.

Comme l'exprimait le premier numéro de cette revue, la francophonie ontarienne est à un tournant. Elle s'est manifestée sur la place publique depuis deux ou trois ans et a tenté de modifier, ou mieux, d'orienter la décision politique, surtout dans les domaines d'éducation et de services en français de la part du gouvernement. Malheureusement pour le Franco-Ontarien, les penseurs francophones se font rares et l'action n'est pas orchestrée par rapport à un schème

<sup>1</sup> L'auteur tient à remercier le doyen de la faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa, M. Denis Carrier, pour son aide. Jacinthe Guindon et Joseph Doucet, deux étudiants de l'Université, ont aidé à préparer la bibliographie de cette analyse.

d'analyse décrivant les raisons du politique et son importance.

L'hypothèse de ce travail est donc la suivante: la pensée politique franco-ontarienne a été traditionnelle, dans le sens le plus péjoratif du terme, et cet "enfermement" dans cette recherche de la survivance a atrophié l'action politique, tributaire d'une pensée supposément orchestrée. Cette "tradition" d'ailleurs risque d'empêcher la naissance d'une vraie pensée politique.

### **Une pensée politique: son origine, ses buts, ce qu'elle doit être**

L'homme est un animal pensant; il n'y a rien là de nouveau. Mais après les penseurs grecs et romains, on imagine habituellement que les trois grands penseurs de l'époque moderne (même si l'on donne plus d'extension au mot moderne ici qu'on le fait habituellement) furent les Hobbes, Rousseau et Locke.<sup>2</sup> Ces auteurs ont cherché à développer une vue d'ensemble de la place de l'homme dans la société politique. Ils en sont venus, bien sûr, à définir le rôle d'une constitution politique, comme mécanisme d'encadrement de l'action sociale, mais aussi comme cadre-définisseur des droits et devoirs du citoyen face à l'autorité.<sup>3</sup>

Comme les documents constitutionnels ne sont jamais parfaits, il va sans dire qu'ils ne permettent pas toujours au citoyen ordinaire de faire connaître ses doléances, ses désirs et même de contrôler de quelque façon que ce soit, les représentants élus qui doivent agir, en régime de démocratie représentative, en son nom. A la base de toute pensée politique moderne se retrouve le fameux principe de l'égalité des hommes. Or, admettre cette exigence, ce n'est pas avancer, du même souffle, que les individus peuvent fournir la même contribution au système politique.<sup>4</sup>

Une pensée politique doit donc, si elle veut avoir une certaine importance, tenir compte de ces facteurs. Or, en donnant une nomenclature des fonctions de la société en vue de la protection du bien commun (ou comme le veut la formule maintenant classique, "le plus grand bonheur du plus grand nombre"), elle doit aussi chercher à déterminer le bien fondé de l'obéissance à l'autorité, tout en permettant la possibilité d'influence sur celle-ci par les membres de la collectivité.<sup>5</sup> A cet égard, point n'est besoin d'insister sur



l'action nécessaire des groupes qui font valoir des positions de communautés à l'intérieur de la collectivité globale. Dans une démocratie libérale, les groupes minoritaires, comme tout autre groupe d'ailleurs, ont le devoir de faire connaître leurs demandes et revendications pour l'amélioration de leur sort et de celui de la société dans son ensemble.<sup>6</sup>

On ne saurait donc nier le devoir des minorités de faire avancer leur cause par l'ébauche d'une pensée politique orchestrée. En fait, la politique étant ce qu'elle est (l'art du compromis, dit-on), et les politiciens étant ce qu'ils sont (des hommes agissant de façon à conserver leur pouvoir), il ne sera pas surprenant de constater que la pensée politique de la majorité prévaudra, et encore davantage en l'absence d'un contrepoids de la part de la minorité.

Et c'est à ce titre qu'il faut comprendre qu'une administration politique est plus sensible à la majorité si son autorité dépend davantage d'elle que de la minorité.

Une pensée politique d'une communauté minoritaire doit donc faire preuve d'initiative, montrer la cohésion du groupe qu'elle représente et surtout insister, dans son cheminement, au droit constitutionnel à dialoguer, par ses messages, avec les dirigeants de l'Etat au nom des membres du groupe. La pensée politique d'une minorité doit donc intégrer le désir de participer au développement d'une politique d'ensemble pour les citoyens de langue française de l'Ontario, dans le cas qui nous intéresse.<sup>7</sup>

Le système politique devrait donc être perçu non seulement comme subsidiaire aux Franco-Ontariens et à leur vie sociale, au sens même des Encycliques, mais en plus, il ne doit pas être considéré comme étranger à la collectivité. L'Etat, c'est l'Etat de tout le monde. A ce titre, il doit assurer le respect des droits de tout citoyen. Ainsi donc, le penseur politique doit d'abord, pour la minorité française, capter cette importance omniprésente du politique — n'entend-on pas de plus en plus cette phrase lapidaire: "Tout est politique, aujourd'hui" — mais surtout relier le sort de la communauté minoritaire d'abord au désir de vivifier son nous collectif et, ensuite, à la nécessité de convaincre l'Etat de l'obligation d'être "collaborateur" à cette vivification. Les moyens physiques d'une minorité dispersée sur un immense territoire sont limités. C'est pourquoi il importe de maximiser l'ensemble de la démarche collective. C'est le rôle de la pensée politique d'ordonner cette démarche.

Trois périodes doivent être distinguées si l'on veut comprendre le cheminement analytique des penseurs politiques de la francophonie en Ontario. Une première va du début du siècle à la fin de la deuxième guerre et est marquée par la lutte contre le règlement 17. Une deuxième, période de transition, voit les Ontariens en général chercher à sauvegarder la vie française collective. La pensée politique franco-ontarienne, pour assurer la survivance, propose la béatification de la vie paroissiale, en vase clos, comme moyen idéal. Enfin, en même temps que le pays traverse une crise importante,<sup>8</sup> la francophonie ontarienne, dans une troisième phase, s'éveille.

### **La lutte au règlement 17 (ou la "survivance par le combat"): 1900-1945**

"Le gouvernement de Toronto, écrivait un éditeur de *Droit*, au seuil de la première guerre mondiale, ne révoquera certainement pas le règlement 17, car ce serait pour lui une reculade qu'il ne fera pas."<sup>9</sup> Bien que ne se disant pas d'accord avec cette phrase entendue souvent, selon le commentateur, il n'en reste pas moins que la conclusion — ainsi que le titre — illustre bien que la pensée politique franco-ontarienne, même après ce fameux (ou infâme) règlement 17, exige "de la magnanimité de la part du gouvernement ontarien".

Toute la pensée politique des Franco-Ontariens se trouve donc à avoir germé à partir de cette attaque directe du gouvernement ontarien "contre l'école française." D'ailleurs, les mots du règlement ne peuvent être plus clairs, comme l'indique l'article 1 de la rubrique "Emploi du français comme langue d'enseignement et de communication:"

"Lorsqu'il y a nécessité pour les élèves de langue française, le français *peut être employé* comme langue d'enseignement et de communication; mais cet usage ne se prolongera pas au-delà du premier cours, sauf lorsque l'inspecteur en chef décidera que le français peut servir comme langue d'enseignement et de communication pour les élèves des cours supérieurs au premier..."<sup>11</sup>

Il y aura bien eu des appels à une vie sociale et économique plus solidaire entre le début du siècle et l'année

1913, mais ces invocations, bien que méritoires, ne pouvaient être prises au sérieux, surtout quand elles parlaient de "richesse nationale."<sup>12</sup> Tant et si bien que l'association-parapluie par excellence pour regrouper les minoritaires de langue française naquit en 1910, sous l'appellation de "L'Association canadienne-français d'Education d'Ontario". Et durant toute la période, toute l'action collective se fera autour de "cet enseignement en français." C'est cette association qui agira comme élément moteur de la pensée politique franco-ontarienne, accouplée, bien sûr, d'un certain clergé de langue française qui associa son message de paravent moraliste et de justice chrétienne.

Or, cette "guerre sainte" pour le salut de l'école française se faisait en dégageant l'aspect politique de la décision. "L'Association tient à proclamer, écrit un auteur anonyme, mais au nom de l'Association, bien haut que la lutte scolaire d'Ontario *n'est pas une lutte politique, mais bien une lutte de principe...*"<sup>13</sup> A se mettre en marge de politique, on ne peut que se faire dire que la décision, dans les circonstances, n'était pas si pire que cela... politiquement.<sup>14</sup>

Le journal *Le Droit* sera fondé pour défendre la cause française, mais de façon non partisane. "En politique, proclame un éditorial du 27 mars 1913, "le Droit" ne sera pas un journal partisan, mais il suivra les débats de près ... Il a foi dans le British fair play que les Canadiens-français ont appris à connaître et dont les Anglais sont justement si fiers..."<sup>15</sup>

En se battant pour le rappel du règlement 17, certains penseurs du temps ont quand même brouillé les cartes. Un collaborateur des pages du *Droit* écrivait d'ailleurs, et cela la même année, que le fédéral "manquait le bateau, en Ontario." M. Fulgence Charpentier, qui écrit encore des éditoriaux pour le même journal, écrivait que "le gouvernement fédéral, par son exclusivisme outrancier au sujet du français sur les billets émis par le Département des Finances, en est aussi largement coupable."<sup>16</sup>

La lutte au règlement 17 semblait donc se faire sur trois fronts. Par l'appel à la lutte (*le Droit*), par la cohésion sociale pour l'école française, garante de l'avenir (ACFEO), et par l'Eglise (pour le grand salut).

Un épisode intéressant au sujet de ce triumvirat — le journal, l'école et l'Eglise — illustre assez bien les préoccu-

pations de la période. Il s'agit des luttes entre Irlandais Catholiques et Catholiques français. D'ailleurs, cette grande querelle a secoué non seulement l'Eglise (on rappelle les querelles entre les évêques d'expression française, comme Mgr. Gauthier, et l'évêque Bigot par excellence, des Anglophones butés, Mgr. Fallon) mais aussi la congrégation des Oblats. Le groupe anglophone fonda d'ailleurs à Ottawa le collège St-Patrick, alors que les francophones continuaient à se battre pour l'Université d'Ottawa, bâtie plus tôt.

Comme le raconte cependant encore une fois la thèse remarquable de Robert Choquette, les Canadiens-français de l'Ontario — on parlera des Franco-Ontariens, un peu plus tard — ne reçurent l'appui de tous les leurs, et surtout de la "hiérarchie canadienne", qu'après avoir mené le combat à coup de sacrifices personnels.<sup>17</sup>

Un autre penseur de l'époque ne fit cependant rien pour aider la cause des "blessés de l'Ontario." Il écrivait en 1916 qu'il fallait se poser des questions sur "la gymnastique de l'intelligence et de la conscience du sénateur Belcourt qui a conseillé à la commission scolaire d'Ottawa de porter la question de nos droits devant les tribunaux où elle ne pouvait recevoir qu'un coup fatal."<sup>18</sup> Le même auteur écrit plus loin que le "gouvernement de l'Ontario ne consentirait pas à édifier un troisième système d'écoles dans l'Ontario" et que les porte-parole de l'époque, le révérend Père Charlebois en tête, réalisait que l'on "serait satisfait si l'on réussissait à faire sanctionner le principe de l'école bilingue..."<sup>19</sup>

En se battant à coup de démonstration, de lettres ouvertes, de grands rallyes, l'élite traditionnelle de la francophonie ontarienne a cependant préparé une certaine paix sociale. Le sénateur Belcourt, président de l'ACFEO pour quelques mandats, recevait l'appui, en 1923, du Père Charlebois, artisan de la lutte au règlement 17. "L'Association a montré beaucoup de sagesse dans le passé et j'approuve d'avance les démarches qu'elle entreprendra dans l'avenir,"<sup>20</sup> affirmait-il.

Le 22 septembre 1927, on table, à la Législature ontarienne, le rapport du comité spécial sur les écoles bilingues, présidé par le Dr. F.W. Merchant. Il fut adopté illico par les députés et il rendait le règlement 17 acceptable aux Franco-Ontariens. Le français était maintenant acceptable dans les écoles primaires, les écoles secondaires bilingues étaient valides, l'école normale de l'Université d'Ottawa

approuvée et des inspecteurs d'école francophones pour les classes françaises seraient nommés.<sup>21</sup>

La règlement 17 ne fut cependant effacé des livres juridiques qu'en 1944, mais de 1927 à cette date, l'on s'appliqua à bâtir une nouvelle structure sociale scolaire.

Après une victoire difficilement arrachée, l'ACFEO contribua à créer un sentiment de bonne entente avec la minorité de langue anglaise et avec le gouvernement qu'elle croyait avoir fait pencher vers la sauvegarde des droits de la francophonie ontarienne.

Tant et si bien qu'elle se réjouissait, en 1950, quarante ans après sa fondation, des "progrès constants." Un programme d'enseignement bilingue existait au primaire, on reconnaissait le français aux examens du primaire, une école normale bilingue qui avait formé depuis 1927 près de 3000 instituteurs et institutrices...<sup>22</sup> voilà bien qui méritait un "petit velours!"

Bref, si au Québec, les penseurs catholiques, au milieu du régime duplessiste, prônaient la séparation de l'Etat et de la société, il faudrait peut-être étudier l'influence de cette même province sur la pensée sociale des Franco-Ontariens de cette époque. Car, en défendant l'école française comme un droit, les penseurs francophones de l'Ontario n'avaient pas l'intention de s'ingérer dans le monde de la gouverne politique. Pour eux, l'école, c'était toute la vie et rares furent les mentions du contrôle des institutions politiques ... voire même sociales et scolaires. Il faut d'abord sauver le navire ... dit la chanson, mais après cela, ne faut-il pas s'attarder à définir l'itinéraire à entreprendre? Occupés qu'ils seront à bâtir cette survivance communautaire, les Franco-Ontariens ne feront le lien avec le politique que très tard.

#### **La transition (ou la "survivance paroissiale"): 1945-1970**

Occupés qu'ils avaient été durant la deuxième guerre, et même après la crise, à combattre pour des écoles catholiques subventionnées par l'Etat, les Franco-Ontariens n'eurent pas, à proprement parler, des penseurs politiques. Et cela, jusqu'au début des années 70. Comme l'explique d'ailleurs Joseph Schull, dans une fresque remarquable et indispensable à quiconque veut comprendre l'Ontario depuis la Confédération,<sup>23</sup> "still with an inadequate tax base and no support for secondary education, Catholics moved to regroup themselves and pursue limited objectives."

Mais après la deuxième guerre mondiale, les industries qui avaient été florissantes durant la période, devaient être renouvelées. Le textile, le fer, le bois, entre autres, devraient être produits pour des usines modernisées. Les Franco-Ontariens, la crise scolaire passée, étaient davantage préoccupés par des emplois sûrs que par le contrôle politique de leurs institutions. Même dans les régions agricoles de l'Est ontarien et de la péninsule du Niagara, on s'affairait à sauvegarder le minimum acquis plutôt que de mettre le bateau en péril.<sup>24</sup>

Les salaires des Ontariens en général, trois ans après la guerre, étaient à la hausse de 40% en une si courte période.<sup>25</sup> D'ailleurs, les Franco-Ontariens crurent le "bon premier ministre Frost" qui percevait tout en termes de progrès. De commenter encore Schull: "Education was a matter of building schools rather than improving methods ... Ethnic and language problems were something to be got round, papered over with progress..."<sup>26</sup>

Le conservatisme s'était donc instauré un peu partout en Ontario. Un conservatisme pragmatique qui respecte les "choses qui fonctionnent bien" et qui s'en remet au progrès pour éliminer les maux de la société. A partir de 1943, il n'y aura plus aucun autre gouvernement que ceux des conservateurs.

Les résultats de l'école bilingue ne se faisaient pas attendre. En 1961, l'Ontario comptait 647, 941 francophones, d'après le recensement pan-national; c'était plus que l'ensemble des huit provinces anglaises. On montrait toutefois que seulement 425,000 d'entre eux parlaient français. Et l'assimilation faisait des ravages à un rythme de 7% du total par décennie. Mais qui se préoccupait de ces chiffres? Qui pensait que le fait français disparaîtrait en Ontario?<sup>27</sup>

Mais les Franco-Ontariens furent aussi les victimes des enseignements de l'Eglise, qui comme elle le fit au Québec, avant la Révolution tranquille, percevait l'Etat comme étranger à la collectivité, ou mieux, comme élément en marge. Ils développèrent donc, comme les Québécois, tout un réseau de corps intermédiaires en marge de l'Etat. Les coopératives, les caisses populaires et les organismes sociaux de toute sorte (comme les Patros, par exemple) se sont multipliés.

Le mot "victimes" n'est pas ici péjoratif. L'Ontarien — et encore plus peut-être le Franco-Ontarien — est un homme

d'action. Pour vivre, peu importe si le travail se fait en anglais, il doit travailler. Et, en s'organisant seuls, les Franco-Ontariens, privés de penseurs politiques qui auraient montré que l'Etat ontarien pouvait orienter l'action — ou tout au moins l'aider — se mirent à croire qu'entre eux, ils pouvaient continuer à vivre en français et "fonctionner" en même temps dans "le système politique ontarien."<sup>28</sup>

En agriculture surtout, les Franco-Ontariens étaient louangés. Comme le docteur en géographie, Gilles Boileau, l'explique avec beaucoup d'emphase, le développement économique de la francophonie (lire la survivance) est axé sur l'agriculture parce que c'est là que le citoyen a l'impression de "contrôler son monde."<sup>29</sup>

Le Franco-Ontarien se laisse donc bercer par l'esprit de l'époque. Et ce conservatisme pragmatique dont nous parlions tantôt, on le retrouvera dans les fêtes folkloriques un peu partout sur le territoire. Et surtout, on remémore les victoires du passé; on célèbre les personnages importants de ces luttes. Au quinzième congrès général de l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario, on "fête" cinquante années de vie franco-ontarienne. On est déjà en 1960.<sup>30</sup>

Tout cela pour dire trois choses.

D'abord, la vie sociale et culturelle des Franco-Ontariens se faisait en vase clos. C'était un monde fermé, autonome et auto-suffisant d'une certaine façon. La paroisse catholique était le centre de l'activité.

Ensuite, les relations politiques avec les autorités gouvernementales étaient rares. Il fallait d'abord *survivre* et l'Etat n'était pas perçu comme agent de changement. D'ailleurs, la pensée politique est inexistante pour deux raisons: d'abord, l'école est une institution de la communauté; ensuite, c'est elle qui sert d'élément-moteur des autres activités.

Enfin, l'Etat lui-même ne faisait rien pour encourager les influences franco-ontariennes en son sein. Rares étaient les francophones au sein de la fonction publique, eux qui auraient pu faire comprendre les diverses institutions gouvernementales. Derechef, la pensée politique, inexistante, ne pouvait même pas germer par bribes sectorielles.

**L'éveil (ou la "prise de conscience d'une survivance menacée"): 1970 à nos jours**

L'Association canadienne-française d'Education d'Ontario devient l'Association canadienne-française de l'Ontario en 1969. Cette modification entraîne une nouvelle philosophie politique. On se rend compte — et c'est peut-être la première fois — que la vie des Franco-Ontariens dépend non seulement de l'Education, mais aussi de beaucoup d'autres éléments de la vie des citoyens de langue française.

L'ACFO, à partir de ces années cruciales, a reçu des sommes importantes du Secrétariat d'Etat pour l'animation socio-culturelle. Et elle s'est mise à l'oeuvre dans la promotion de la vie culturelle, par spectacles et démonstrations folkloriques. Elle a mis en place, en développant son service d'animation, des services d'animation des vingt centres régionaux, ou mieux conseils régionaux.

Et pourtant, après deux rapports étoffés<sup>31</sup>, les services d'animation en prennent pour leur rhume. Même un rapport interne à l'ACFO<sup>32</sup> n'est pas tendre envers les pratiques employées pour mobiliser les masses.

Mais quelles sont donc les composantes de l'approche de l'ACFO?

Précisons tout d'abord qu'au début des années "70", il n'y avait aucun élément de pensée politique (au sens où nous l'avons défini, tout au moins) chez les dirigeants de l'ACFO. On cherchait plutôt à organiser des grands rassemblements pour montrer la vivacité du fait français. Mais pour établir des liens permanents avec le politique, il aurait fallu un stratège politique. C'est ainsi d'ailleurs que lorsque le premier ministre de l'Ontario fit sa grande déclaration de principes, le 3 mai 1971, peu de penseurs politiques de la francophonie ne manifestèrent de surprises devant un tel énoncé ambitieux — et encore moins ne cherchèrent à tenter de "s'offrir" pour améliorer la situation, voire même participer à des mécanismes de consultation.

En 1975, l'ACFO n'avait pas élaboré de schèmes d'organisation sociale. Dans trois régions importantes — Niagara, Toronto et Ottawa — elle ne jugeait même pas important de présenter des mémoires sur l'organisation de la vie sociale à trois commissions d'étude sur les institutions régionales. Même l'éveil des dangers de l'assimilation et de la négation des droits aux minoritaires, l'éveil d'une prise de conscience tout au moins, se fit en-dehors d'elle. Ce fut



l'oeuvre d'un groupe d'engagés qui baptisèrent leur mouvement "C'est l'temps". Contestant les contraventions unilingues, dans la capitale du pays, ce groupe accepta de faire quelques jours à l'ombre pour "protester et exiger." L'idée, presque en même temps, de la création de conseils scolaires homogènes de langue française, germa dans les têtes d'individus qui agissaient en marge de l'ACFO. Tels furent les André Lafrance, Gérard Lévesque et Jacqueline Pelletier.

Toutefois, forcée de préciser où elle se situait dans le débat politique au plan national, par la nouvelle Fédération des Francophones Hors-Québec (FFHQ) qui préparait un dossier-scandale, l'ACFO se força elle — même à élaborer un plan d'action, en mai 1977, pour le deuxième tome des *Héritiers de Lord Durham*.<sup>33</sup> Elle définit les objectifs de l'action en politique de deux façons: d'abord en évoquant la nécessité d'accélérer le processus d'identification au phénomène franco-ontarien (à noter le vocabulaire "classique" par l'emploi du mot "phénomène"); ensuite en établissant une collaboration avec des politiciens afin d'assurer qu'ils s'intéressent aux dossiers des Franco-Ontariens.<sup>34</sup> Dans les autres domaines, plus spécifiques de la politique, comme les paliers municipaux, régionaux, communautaires, elle se résigne à parler de "la nécessité d'une plus grande participation des Franco-Ontariens."

Le grand rallye de Cornwall démontre aussi comment l'on procède. Malgré les mérites de cette grande assemblée, les 26-27 août 1977, on adopta deux propositions on ne peut plus vagues sur les travaux de l'organisme:

1. que l'adoption, par le Parlement de l'Ontario, d'une loi-cadre sur les langues officielles contitue le premier objectif des Franco-Ontariens;
2. que l'ACFO participe activement aux débats sur la réforme de la constitution canadienne...<sup>35</sup>

Et pendant ce temps-là, les francophones d'Ottawa-Carleton avaient toutes les misères du monde à faire entériner par tous les Franco-Ontariens présents une résolution sur la nécessité d'un conseil scolaire homogène de langue française. On s'est perdu dans des dédales incroyables au sujet de la garantie des droits religieux acquis. Comme si cela était un danger. Un gouvernement ontarien n'enlèverait pas à des Catholiques des droits qui ont

été le résultat de longues luttes d'Irlandais et de francophones en même temps.

On eut tout de même l'impression qu'à un certain moment l'ACFO était sur la bonne voie. Le 10 mai 1978, elle rencontrait le premier ministre en lui donnant de "vives voix" un mémoire sur la reconnaissance des droits fondamentaux des Franco-Ontariens. Après avoir rappelé l'engagement de M. Davis, en 1971, l'ACFO y réclamait une loi-cadre, préfacée d'une déclaration de principes. Elle définissait également les services à être offerts — ou plutôt devant être offerts — dans les tribunaux, dans des régions désignées, dans les municipalités et dans l'administration provinciale en général.

Tout comme un projet de loi privé du député libéral Albert Roy, le mémoire de l'ACFO reçut une fin de non-recevoir du premier ministre. Qu'à cela ne tienne! L'ACFO demande à rencontrer à nouveau le leader ontarien. Ce qui fut fait deux fois en 1979. En février et mai.

Lors de ces rencontres, elle avait cependant un document constitutionnel qui avait fait beaucoup de bruit. Il s'agit du texte du comité politique de la F.F.H.Q., *Pour ne plus être...sans pays*.<sup>36</sup> Elle reprit donc à son compte les propositions des deux peuples fondateurs, du droit d'initiative pour les communautés des minorités de langues officielles et d'une charte de droits individuels et collectifs inscrits dans une nouvelle constitution. Le chef d'Etat de l'Ontario ne s'engagea à rien, si ce n'est qu'à écouter les recommandations de son propre comité consultatif.

Les nouveaux penseurs ontariens, avec la présidente actuelle de l'ACFO en tête, Jeannine Séguin, firent donc face à un dilemme cornélien. D'un côté, ils étaient attaqués par les gens qui percevaient une ACFO trop agressive, trop exigeante et qui pourrait mettre en péril des bonnes relations entre certains francophones qui s'accommodent assez bien de la situation et le gouvernement. De l'autre, des irréductibles, les des refus des autorités, et qui disent qu'on doit mettre au rancart ces rencontres inutiles avec M. Davis et proposer autre chose.

Voilà où nous en sommes!

Les Franco-Ontariens sont menacés de division parce que certains d'entre eux acceptent comme méritoires les efforts entrepris par le gouvernement actuel.

Et c'est pour cela que les Franco-Ontariens ont encore aujourd'hui — et plus que jamais — besoin d'une pensée

politique orchestrée.

Et c'est l'ACFO qui devra la définir. Mais non seulement pour des objectifs à court terme, mais aussi par rapport à la situation socio-politique des citoyens de langue française en Ontario.

Cette pensée devra avoir, si elle veut unir, trois caractéristiques principales:

- d'abord, elle devra inclure tous les éléments de la vie politique française en Ontario; cette globalité créera l'étanchéité.

- ensuite, elle devra être aussi précise qu'il le faut dans les "détails" des organismes communautaires; cette spécificité forcera les "locaux" à préciser leurs demandes.

- enfin, elle devra utiliser le "chantage politique" et menacer les autorités de les "embarasser" publiquement par des défaites amères; l'exemple des assemblées de mise en nomination "paquetées" pour battre des ministres est probant.

#### **Et l'avenir, madame la marquise?**

La pensée politique franco-ontarienne n'a donc pas réussi à organiser ses divers schèmes sur la base de l'égalité de la langue et de la culture. Elle n'a pas convaincu que des changements de politique de la part de l'Etat étaient nécessaires non seulement à sa survivance, mais aussi à l'épanouissement de cette langue et de cette culture. Et cela, malgré l'aide d'anglophones bien pensants et leur appel à l'appartenance mutuelle au même pacte. Il y a bientôt douze ans, ces mots importants étaient écrits par un penseur ontarien de la majorité.

"If we are to realize the principle of equal partnership between Canadians of the two languages and cultures, radical changes in public policy are necessary. Perhaps the most fundamental of these is the urgent need to make it possible for French-speaking Canadians living outside Quebec to sustain their language and culture..."<sup>37</sup>

Toute l'histoire est là. Jusqu'à très récemment, les Franco-Ontariens ne s'étaient occupés que d'éducation. Lorsqu'ils décidèrent, avec une ACFO ambitieuse, à faire le lien avec les autorités politiques, ils se firent accuser d'avoir une conception élitiste et trop autoritaire des liens francophonie ontarienne — autorités gouvernementales. Et pourtant, l'assimilation aidant, les "masses ordinaires" n'étaient pas intéressées par ces intentions "révolutionnaires" voulant changer la sorte de concordat existant entre l'Etat et la collectivité.

Or, à moins de changements dans cette attitude, les efforts d'une poignée de nouveaux penseurs vers l'élaboration d'une stratégie orchestrée de demandes purement politiques seront vains. Mais l'intégration des désirs des Franco-Ontariens devraient être le fait de l'ACFO, d'un comité politique peut-être, parce que "les êtres et les collectivités qui ne pensent pas, n'existeront plus..."

#### Notes et références

- <sup>1</sup> A cet égard, il importe de réaliser que les Franco-Ontariens ont renoncé à exercer en politique un certain pouvoir, c'est-à-dire le contrôle d'institutions publiques. On cherche donc plutôt à modifier, modeler si l'on veut, les décisions. Il s'agit là donc d'un jeu d'influence qui se comprend aisément avec l'existence de l'Association Canadienne-française de l'Ontario (ACFO) et une structure gouvernementale sans aucun pouvoir politique à proprement parler, comme le Conseil des Affaires franco-ontariennes, par exemple.
- <sup>2</sup> Voir la discussion détaillée qu'en donne Dorothy M. Pickles, dans *Introduction to Politics*, Londres, University Paperbacks, Methuen, 1964, pp. 137-218.
- <sup>3</sup> Parmi les livres importants des trois grands, notons leur document essentiel. J.J. Rousseau, *Du Contrat social*  
T. Hobbes, *Le Leviathan*  
John Locke, *Du gouvernement civil*.
- <sup>4</sup> A ce sujet, le lecteur canadien est maintenant familier avec la thèse de R. Presthus sur l'importance des élites en politique et leur éloignement de la masse. Il serait intéressant de capter cet écart chez la Francophonie ontarienne (voir R. Presthus, *Elite Accomodation in Canadian Politics*, Chicago, Cambridge University Press, 1977.)
- <sup>5</sup> Très peu de citoyens sont donc appelés à "diriger" les autres, et conséquemment, le *pouvoir politique* (c'est-à-dire la capacité de

prendre des décisions d'autorité pour "la coordination suprême de la collectivité et par l'emploi ou la menace d'utilisation de la force physique") est réservé à une minorité et même une poignée d'individus. Reste donc à la majorité des citoyens la possibilité d'*influencer* la décision par la mise en relief de certaines demandes. Voir la thèse incontestée de Max Weber sur le "monopole d'autorité", dans *Le savant et le politique*, Paris, Collection 10-18, 1970.

- 6 Voir à ce sujet les quatre principes de la théorie politique démocratique analysés en détails par l'oeuvre remarquable de Henry B. Mayo, *An Introduction to Democratic Theory*, Oxford University press, 1960.
- 7 Voir le texte trop négligé de Christopher Beattie, *Minority Men in a Majority Setting*, Carleton Library, McClelland-Stewart, 1970. Qu'il soit permis ici de mentionner que les minoritaires n'ont pas la chose facile, même s'ils prétendent être lésés dans leurs droits de citoyen à part entière. Qu'il suffise de rappeler la magnanimité dont se réclame le gouvernement de cette province en ce qui a trait à "l'étapisme" de sa démarche en vue d'améliorer les services en français aux citoyens de l'Ontario. En outre, il faut aussi garder à l'esprit la difficulté bien réelle, malheureusement, "de ne pas aller plus vite que la majorité le désire..."
- 8 Le rapport Laurendeau-Dunton (Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Ottawa) disait que c'était "la plus grave crise de son histoire."
- 9 *Le Droit*, éditorial, 4 juillet 1913, "De la magnanimité".
- 10 *Ibidem*.
- 11 Ontario, Ministère de l'Instruction Publique, août 1913, "Règlement XXVII" (circulaire d'instruction), Document du Centre de recherche en civilisation canadienne-française C2/82/1-1, Université d'Ottawa.
- 12 "...Et si nous n'avons pas de fortunes individuelles, formons au plus tôt une fortune nationale qui soit notre réserve pour les mauvais jours... Elles feront (ces fortunes) que les caisses populaires seront notre salut si nous savons nous en servir..." (*Le Droit*, éditorial, 28 décembre 1914, "Notre indépendance économique").
- 13 *Mainfeste circulaire de l'ACFEO*, avril 1915, document no. 82/4 du CRCCF.
- 14 Choquette, Robert, *Langue et religion*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1978.
- 15 *Le Droit*, 27 mars 1913.
- 16 *Le Droit*, 16 septembre 1924.
- 17 Choquette, *op. cit.*, p. 220.
- 18 Vincent, J.V., *La question scolaire*, La Ottawa Printing Co., 1916, p. 58.
- 19 *Ibid.*, p. 72.

- 20 Lettre de O. Charlebois, O.M.I., à E. Cloutier, Le Pas, Manitoba, 2 avril 1923, Bibliothèque de l'Université d'Ottawa.
- 21 Voir Robert Choquette, *op. cit.*, p. 246.
- 22 "Les progrès de l'enseignement bilingue en Ontario de 1910 à 1950", (ACFEO), 1950, pp. 4-5.
- 23 Schull, Joseph, *Ontario Since 1867*, McClelland and Stewart, Toronto, 1978, p. 303.
- 24 Une phrase souventes fois entendues est celle du slogan suivant: "Why Rock the Boat? We are O.K." Même aujourd'hui, certains Franco-Ontariens s'expriment ainsi en voyant certains citoyens, radicaux à leurs yeux, qui veulent mettre en péril la bonne entente existant entre un gouvernement qui fait des progrès et des interlocuteurs francophones qui sont écoutés parce qu'ils font partie de la structure gouvernementale.
- 25 Schull, *op. cit.*, p. 328.
- 26 *Ibid.*, p. 334.
- 27 Arès, Richard, "La grande pitié de nos minorités françaises", dans *Relations*, février 1963.
- 28 Barrette, Victor, *Moi franco-ontarien: mes droits, mes devoirs*, Sudbury, La Société historique du Nouvel Ontario, (S.d.) 32p.
- 29 Boileau, Gilles, *Les Canadiens-français dans l'Est de l'Ontario*, l'Union des Cultivateurs franco-ontariens, 1964, 74p.
- 30 Rapport général des fêtes du Cinquantenaire et du quinzième congrès général de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, avril 1960, 180p.
- 31 *Rapport Saint-Denis* (Comité franco-ontarien d'enquête culturelle) et *Rapport Savard* (*Cultiver sa différence*) 1969 et 1977.
- 32 *Rapport Lavoie sur les services d'animation*, août 1979 (ACFO).
- 33 *Les Héritiers de Lord Durham*, ACFO, Le plan d'action, 1977.
- 34 *Ibid.*, p. 31.
- 35 *Résolutions adoptées au 28e congrès de l'ACFO*, Cornwall, août 1977, p. 1.
- 36 Ottawa, février 1979.
- 37 D.V. Smiley, *The Canadian Political Nationality*, Methuen, Toronto, 1967, p. 111.

### **Bibliographie sélective annotée**

La liste qui suit est très sélective, mais elle donne une dizaine de textes fortement recommandés dans chacune des trois catégories: a) documents officiels; b) textes et mémoires de l'ACFO; c) contributions individuelles.

#### **A. Documents officiels**

Conseil consultatif des affaires franco-ontariennes, *Rapports annuels, 1975-1978* (ministère de la culture et des loisirs), Toronto

(met l'accent sur les publications concernant les Franco-Ontariens et propose certaines mesures pour l'encadrement juridique de ceux-ci).

*Livre vert sur l'éducation*, février 1979 (ministre de l'Éducation), Toronto (déclaration du gouvernement sur le remaniement des administrations locales dans la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, la mise au rancart d'un conseil homogène français).

Mayo, H.B., *Rapport de la commission d'étude sur le remaniement d'Ottawa-Carleton*, 1977 (Ministère du Trésor, de l'Économie et des Affaires inter-gouvernementales), Toronto (les chapitres 10 and 11 sont importants, en raison de la recommandation d'un conseil francophone).

Premier ministre, *Déclaration de l'honorable Davis sur les services en français en Ontario*, Queen's Park, 3 mai 1971. (Indique les "intentions" du gouvernement conservateur).

Règlement XVII, *Circular of instructions*, Toronto (Ministère de l'Éducation, août 1913).

*Réponse du gouvernement de l'Ontario aux recommandations du rapport Saint-Denis*, 6 juillet 1971 (CRCCF, 1971-72).

Robarts, John, *Le français dans les écoles de l'Ontario*, allocution devant l'Association canadienne des Éducateurs de langue française, Ottawa, 24 août 1967.

Saint-Denis, Roger, président, *Rapport du comité franco-ontarien d'enquête culturelle*, Ottawa, 1969. (Les Franco-Ontariens n'ont pas les mêmes manifestations culturelles que leurs concitoyens de langue anglaise, mais ils ont besoin d'aide).

Savard, Pierre, *Cultiver sa différence. Rapport sur les arts dans la vie franco-ontarienne*, Toronto, 1977. (Les Franco-Ontariens sont victimes de l'apathie de leurs masses, d'un taux d'assimilation croissant et d'une influence américaine qui mettent leur culture en danger).

## **B. Textes et mémoires de l'ACFO et de son ancêtre, l'ACFEO**

*L'Association d'éducation et la crise actuelle de l'enseignement bilingue dans l'Ontario*, (document 82-4), 1916.

*Conseil scolaire homogène*, Ottawa, 1977. (document #3, résolution adoptée au 28e congrès).

*Les Héritiers de Lord Durham: le plan d'action*, 1977 (parti ontarienne du document de la Fédération des Francophones Hors-Québec).

*Les progrès de l'enseignement bilingue en Ontario de 1910 à 1950*, (description et historique des luttes scolaires).

Lévesque, Gérard, *Pourquoi un conseil scolaire de langue française pour la région d'Ottawa-Carleton?*, 1977, 38p. (les raisons motivant une telle recommandation sont étudiées en détails, et surtout la dimension socio-politique).

*Manifeste de l'Association canadienne-française d'éducation d'On-*

- tario aux Franco-Ontariens, le 24 septembre 1927. (décrit l'état d'alors dans les écoles et recommande l'union des forces).
- Mémoire à la Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, 1964. (l'Association raconte les injustices infligées aux Franco-Ontariens).
- Mémoire des Franco-Ontariens sur la reconnaissance de leurs droits fondamentaux*, présenté au gouvernement de l'Ontario, le 10 mai 1978. (Un rappel historique, puis des propositions concrètes).
- Projet de communiqué — ACFO en réaction au Rapport Savard*, 1978 (commentaires sur les recommandations).
- Rapport général des fêtes du cinquantenaire et du quinzième congrès général de l'ACFEO*, Ottawa 1960 (document historique).

### C. Contributions individuelles

- Allaire, Yvan, et J.-M. Toulouse, *Les Franco-Ontariens et la vie économique* (document 1015, CRCCF) (les obstacles à l'activité économique et les perceptions, qu'ont les Franco-Ontariens vis-à-vis des hommes d'affaire).
- Barrette, Victor, *Moi franco-ontarien: mes droits, mes devoirs*, Sudbury, La société historique du Nouvel-Ontario, (s.d.), 32p. Explique le ("partnership" anglo-canadien et Franco-Ontarien).
- Boileau, Gilles, *Les Canadiens-français dans l'Est de l'Ontario, l'Union des Cultivateurs franco-ontariens, 1964 (le développement économique doit être axé sur l'agriculture)*.
- Choquette, Robert, *Langue et religion: histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1977 (très bonne fresque historique).
- Cloutier, Edmond, *Quinze années de lutte: 1910-1925*, (CRCCF LA 418-05) (la "résistance" religieuse et linguistique des Franco-Ontariens).
- Labelle, Jules, "La jeunesse et la vie franco-ontarienne", dans *La vie ontarienne*, vol. 1, no 6, 1966 (raison d'être de l'AJFO).
- Lapalme, Victor, *Les Franco-Ontariens et la politique provinciale*, thèse de maîtrise, Université d'Ottawa 1968. (explication du comportement politique, lire électoral, des Franco-Ontariens).
- Rocheffort, Jacques, "Les Francophones et la politique", *Biennale de la francophonie canadienne*, 1975. (mesures visant à favoriser l'engagement politique).
- Symons, Thomas H.B., *Ontario's Quiet Revolution*, avril 1970, 74 pages, Archives de l'Ontario (explication des motivations politiques qui ont présidé aux décisions gouvernementales vis-à-vis les francophones).
- Tremblay, Albert, "Sudbury: à la recherche d'une raison d'être francophone" *Magazine Maclean*, vol. 11, janvier 1971 (le rôle et les effets de l'animation sociale).



---

## Pour les francophones l'élection du 22 mai n'est pas de bonne augure

*Thérèse Boutin*

---

Ce n'est pas que la francophonie connût de meilleurs jours sous les 28e, 29e et 30e Parlements mais ce que lui réserve le gouvernement conservateur élu le 22 mai 1979 ne semble pas de bon agure pour les héritiers de Lord Durham. En mars 1979, lorsque Pierre-Elliott Trudeau déclencha les élections fédérales, la francophonie du Canada avait pris un certain essor. Suite à la révolution tranquille au Québec, au régime libéral vieux de 16 ans ainsi qu'à l'omniprésence de Pierre Trudeau à la tête du pays depuis 1968, on parlait de deux nations au Canada, de deux cultures, de deux groupes linguistiques distincts et réels. Le premier, bien entendu, comprend les anglophones, groupe majoritaire seulement par le nombre. Le deuxième comprend les francophones, un groupe qui a subi toute une métamorphose: le "Canadien" est devenu le Canadien-français pour ensuite se subdiviser en deux entités, les Québécois et les francophones hors Québec. C'est un processus qui restera ainsi jusqu'à ce que le Canada entier subisse à son tour une transformation qui pourrait être tout aussi draconienne.

Si le Québec devient nation souveraine avec une population quasi homogène, qu'advient-il du reste du Canada à l'est et à l'ouest de la province sécessionniste? Les neuf autres provinces reconstituées admettront-elles avoir perdu une des deux nations fondatrices du Canada ou reconnaitront-elles qu'il reste encore des francophones dont les ancêtres ont également travaillé à fonder le pays mais qui, pour des raisons très diverses, ont choisis de s'installer d'un océan à l'autre.

Voilà le dilemme. D'abord parce que la séparation du Québec est plus près de la réalité que de la probabilité et deuxièmement parce que depuis le 22 mai 1979, les Québécois d'une part et les autres francophones du pays d'autre part n'ont pratiquement aucune représentation dans les rangs de la Chambre des Communes où siègent les

dirigeants du pays. La plupart des francophones élus se retrouvent du côté de l'Opposition.

Certains diront: les cartes sont jouées, attendons voir. D'autres renchériront qu'on ne peut rien y faire. Certains penseront soulever la masse et d'autres enfin songeront à s'en aller au Québec. En dernière analyse faudra-t-il attendre le cours des événements pour connaître les conséquences possibles sur la "francotarie".

Que Joe Clark n'ait pas réussi à faire élire un Franco-Ontarien parmi ses rangs devrait être assez significatif. A peine quelques candidats francophones au Canada français ont brigué les suffrages sous la bannière progressiste-conservatrice et, mis à part Henri André de l'Alberta, nul francophone non-québécois n'a réussi à se faire élire. La francophonie hors Québec se retrouve donc les mains vides à Ottawa à l'heure où elle risque d'être ébranlée par divers mouvements pas toujours sympathiques à sa cause.

Et ces mouvements ne sont pas seulement des associations comme "The Alliance for the Preservation of English in Canada" mais aussi des attitudes qui semblent parfois ignorer qu'il existe des francophones ailleurs qu'au Québec. Si ce n'avait été de la présence d'un gouvernement souverainiste à Québec, c'est à se demander si la francophonie aurait eu autant d'attention pendant la campagne électorale.

Bien que les hommes politiques inscrits dans la course aient reporté aux calendes grecques le rapport de la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne, le Québec était l'oeil de boeuf à viser: les Libéraux sachant que le Québec était leur château-fort et les Conservateurs essayant d'y faire une percée importante.

A l'extérieur du Québec, si ce n'avait été de la caravane de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) qui est partie de l'Acadie pour se rendre dans l'Ouest en passant par les milieux à forte proportion d'habitants de langue française, c'est à se demander si la francophonie hors Québec aurait même eu mention honorable dans les nombreuses harangues sorties de la bouche des illustres aspirants. La présence de la FFHQ dans la mêlée n'a pas non plus fait couler beaucoup d'encre sauf peut-être dans certains journaux locaux et régionaux où les réponses des candidats aux questions posées ont été assez intéressantes pour être notées.

Dans le cadre de ses questions posées aux chefs de parti, la FFHQ voulut savoir du chef du parti conservateur, Joe Clark, s'il avait l'intention d'insérer dans la constitution canadienne les droits linguistiques des francophones minoritaires. M. Clark a alors répondu à la FFHQ qu'il ne le ferait qu'avec le consentement des provinces et a de plus ajouté qu'il n'imposerait pas cette solution aux gouvernements provinciaux. Où une telle déclaration laisse-t-elle les francophones? On pourrait tout au moins dire que les Franco-Ontariens se retrouvent vraiment démunis. Non seulement Joe Clark est-il parvenu à se faire élire chef du pays avec une telle attitude mais aussi il est reconnu par tous que son homologue ontarien, William Davis, ne donnera jamais aux francophones les droits qu'ils revendiquent. M. Davis a réitéré maintes et maintes fois qu'il accorderait certains services aux Franco-Ontariens mais qu'il n'allait pas pour autant rendre la province officiellement bilingue. C'est à croire que son attitude s'étendra comme une tache d'huile à la table des discussions sur les amendements à apporter à la constitution canadienne, table autour de laquelle seront réunis les autres leaders provinciaux dont la majorité est du parti du chef national. Ça laisse présager des jours difficiles....

D'autant plus que celui que Joe Clark a choisi pour son cabinet qu'on pourrait qualifier de représentant des minorités francophones et à qui il a confié un des ministères les plus importants ne peut se dire porte-parole des francophones. Bob de Cotret (qui depuis sa nomination au Sénat et son accession au poste de ministre du développement économique insiste pour se faire appeler Robert René de Cotret) a perdu ses élections le 22 mai dernier. Parce qu'il n'est pas député élu, il n'est pas responsable devant la Chambre des Communes et il n'est nullement obligé de répondre de ses actions en Chambre. Donc s'il n'a aucune de ces obligations, comment agira-t-il avec les francophones hors Québec qui n'ont que lui comme représentant du gouvernement à la Chambre?

Depuis l'accession au pouvoir de Joe Clark et de son parti, la politique internationale a tellement pris d'ampleur que les questions telles le développement économique, le pétrole, les guerres diplomatiques et le tiers-monde ont retenu et continueront de retenir l'attention de nos élus. Le rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et

les amendements constitutionnels, c'est-à-dire les questions qui affecteront l'avenir de la francophonie hors Québec, seront probablement au bas de la liste des priorités du nouveau gouvernement conservateur. Reste à voir quelle place sera faite à ces questions dans le discours du Trône à l'ouverture du 31<sup>e</sup> Parlement le 9 octobre, si le gouvernement retirera des tablettes le rapports de la Commission sur l'unité canadienne et s'il tendra l'oreille aux revendications de la Fédération des francophones hors Québec.

En revoyant le film de la campagne électorale, on se souvient d'un journaliste du Globe and Mail, William Johnson, qui lors d'un retour de voyage à l'extérieur du pays n'a pu se faire servir en français à l'aéroport international de Toronto. Après avoir raconté cet épisode dans le journal il s'était posé la question de savoir comment les Canadien-français peuvent se sentir dans leur pays lorsqu'en y entrant ils ne peuvent même pas parler leur langue ... et Joe Clark à l'autre bout du pays qui s'offusque de voir des étiquettes bilingues sur des boîtes de céréales.

---

## Pour lever les contradictions structurelles de l'ACFO

René Guindon

Je voudrais présenter ici quelques idées, assez sommaires, pouvant aider à comprendre l'origine des malaises qu'éprouve l'ACFO à l'heure actuelle.

En bref, on pourrait dire que les structures de l'Association ne lui permettent pas de remplir les fonctions commandées par les objectifs qu'elle se fixe. Ceux-ci se sont modifiés au cours des derniers dix ans; concurremment, les fonctions de l'ACFO se sont transformées; cependant les structures de l'association sont restées à peu près les mêmes. Cette faille structurelle engendre un fractionnement des tendances idéologiques; des contradictions internes dans l'association, des conflits personnels et, d'une façon générale, une inefficacité qui transforme les efforts bien intentionnés en source de frustration.

Voyons rapidement l'évolution historique qui a rendu désuètes les structures de l'ACFO.

Depuis leur établissement en Ontario, les membres de la collectivité canadienne-française ont cherché à consolider leur identité culturelle, qu'animait principalement les valeurs de la religion catholique et de la culture française. A titre d'agent de transmission des valeurs religieuses et culturelles, l'école devint alors l'enjeu d'un projet collectif fort bien articulé: il consistait à influencer le gouvernement de la province d'Ontario, pour qu'il légifère en faveur d'un enseignement religieux et français qui serait dispensé dans les écoles séparées mais subventionnées équitablement par l'Etat. C'est principalement en vue de cet objectif que fut fondée en 1910 l'Association Canadienne-Française d'Education d'Ontario. Comme son nom l'indique, cette association devait se consacrer à la défense des droits des Canadiens-français d'Ontario en matière d'éducation. Cet objectif n'était sans doute pas le seul, comme le démontre l'historien Robert Choquette dans son ouvrage intitulé *Langue et religion* (plus précisément dans le chapitre intitulé "Le conflit qui aboutit au Congrès de 1910", p. 55-87). Néanmoins, le cri de guerre que lançait le comité d'organi-

sation du Congrès illustre assez bien la place centrale qu'occupait l'éducation parmi les préoccupations nationalistes et religieuses des Franco-Ontariens: "Nous nous sommes emparés de notre part du sol, disait-il, maintenant réclamons notre part de l'instruction" (p. 82). Mon hypothèse de travail est que ces revendications scolaires se sont toujours trouvées au coeur des préoccupations de l'ACFEO et qu'elles ont largement contribué à définir les fonctions et les structures de l'Association.

En effet, la revendication des droits scolaires des Canadiens-français d'Ontario délimitait clairement les fonctions de l'ACFEO naissante: elle devait exercer des pressions sur le gouvernement de la province d'Ontario qui, à cette époque comme de nos jours, régissait l'institution scolaire. D'ailleurs, une des premières décisions prises par le comité exécutif de la nouvelle association, sept jours après sa fondation, fut d'envoyer une délégation à Toronto. Voici comment Choquette décrit cette première démarche:

"Le 27 janvier 1910, le Comité exécutif de la nouvelle Association tint sa première réunion et décida d'envoyer une délégation à Toronto. Whitney et son Cabinet la reçurent le 18 février et promirent à son porte-parole, J.U. Vincent, une réponse par écrit. Elle se fit attendre pendant presque six mois. La pétition présentée au gouvernement ontarien avait été formulée par le Comité exécutif d'après les résolutions adoptées au Congrès; c'est un long plaidoyer en faveur de l'égalité de l'enseignement français en Ontario, on y propose des mesures à prendre pour remédier à la situation existante qu'on juge insatisfaisante. Whitney attendit au mois d'août pour répondre; sa lettre apportait un rejet soigneusement rédigé de chaque demande." (p. 84)

Les temps ont bien changé! Remarquez qu'à cette époque, le premier ministre se donnait la peine de répondre aux pétitions!

Cette fonction, qui est celle d'un groupe de pression, définissait du même coup la structure de l'ACFEO. L'efficacité de son action exigeait qu'elle regroupe en son sein le plus grand nombre possible de Franco-Ontariens. C'est pourquoi elle fut constituée tant par des individus que par

des associations qui apportaient tout le poids de leurs propres membres. Forte de sa représentativité, l'ACFEO pouvait alors s'adresser au nom de tous les Canadiens-français d'Ontario, à un interlocuteur bien défini, sur un sujet qui faisait l'unanimité de ses membres.

La structure était ici en accord avec les fonctions de l'ACFEO, qui étaient elles-mêmes définies par les objectifs qu'elle se donnait.

L'année 1968 marque un tournant important dans l'histoire des Franco-Ontariens, ainsi que dans l'évolution de l'association qui subit des transformations profondes dont on n'a pas évalué les conséquences à leur juste valeur.

Il y a dix ans, le Gouvernement de la province d'Ontario créait, par voie législative, un système d'écoles publiques secondaires françaises (ou bilingues) qui venait compléter le système des écoles séparées de langue française. L'ACFEO aurait pu alors se dissoudre, puisqu'elle avait atteint les buts qu'elle poursuivait jusqu'à ce jour: l'égalité des droits scolaires. Elle choisit plutôt de se donner de nouveaux objectifs, ou plutôt de mettre l'emphase sur des objectifs jadis latents. Comme signe visible de ces changements, elle abandonne le terme "éducation" qui composait son appellation première, et devient l'ACFO: l'Association Canadienne-française d'Ontario. Par la même occasion, elle élargit le champ de ses responsabilités. Dorénavant, l'ACFO s'intéressera à la défense des droits et à la promotion des intérêts des Franco-Ontariens dans tous les domaines de leur vie sociale: éducation, politique, économique, loisirs, arts, etc.

Etant donnés ces nouveaux objectifs, les fonctions de l'ACFO doivent aussi changer. L'Association ne peut plus prendre pour unique cible de son action le pouvoir gouvernemental, car si le gouvernement était directement responsable de l'institution scolaire, il n'est pas le seul facteur déterminant l'état de la collectivité franco-ontarienne.

Sous l'impact de l'industrialisation et de l'urbanisation, l'homogénéité culturelle a cédé la place à une diversification des valeurs propres à la collectivité canadienne-française d'Ontario. Dans ces conditions, aucun projet commun ne suscite l'adhésion unanime des membres de la collectivité. Bien au contraire, ce sont ces finalités de la vie collective que l'ACFO a maintenant pour fonction de susciter. Elle devra

maintenant faciliter une prise de conscience de l'identité culturelle des Franco-Ontariens, une analyse de leur situation sociale, une recherche des moyens les plus efficaces pour atteindre les fins proposées. C'est pour répondre aux exigences de cette nouvelle fonction que fut créé le Service d'animation de l'ACFO.

Pendant, les structures traditionnelles de l'ACFO font obstacle à l'accomplissement de ces fonctions nouvelles correspondant aux objectifs récents qu'elle se donne. En particulier, la place qu'occupent les associations membres crée des contradictions au sein de l'organisme. En effet, ces associations (AEFO, Femmes canadiennes-françaises, etc.) sont des entités autonomes, qui possèdent des buts spécifiques et des moyens d'action privilégiés. La recherche et la démarche idéologique de l'ACFO se bute alors à celle des ses associations membres. Ou bien l'ACFO exige de ses associations membres qu'elles abandonnent leur conception parcellaire des intérêts franco-ontariens au profit d'une vision plus globale, ou bien elle tente d'appliquer à la collectivité globale les visées d'un groupe spécifique. Dans un cas comme dans l'autre, il s'ensuit des luttes de faction où s'affrontent non pas des individus lucides, mais des allégeances de groupes.

Et comment pourrait-il en être autrement? L'ACFO ne peut faire l'unanimité, par exemple, sur une action politique en faveur des Franco-Ontariens, si une telle action politique est contraire aux intérêts spécifiques de l'un ou l'autre mouvement constitutif de l'ACFO. L'ACFO ne peut amorcer une démarche de promotion économique sans tenir compte des caisses populaires, seules institutions économiques de la collectivité franco-ontarienne. L'ACFO ne peut développer des politiques culturelles et artistiques cohérentes sans avoir réconcilié en son sein les multiples tendances que présentent les clubs sociaux, les centres culturels, les mouvements artistiques.

Bref, l'ACFO souffre, à mon avis, d'une contradiction structurelle. Un groupement d'associations est efficace lorsqu'il s'agit de présenter à une instance bien identifiée des revendications précises et acceptées de tous, mais il se voue à l'inertie lorsqu'il cherche à définir des visées collectives et des moyens d'action dont l'uniformité souhaitée nie sa propre diversité.

Pour redonner à l'ACFO le dynamisme qui en ferait de



nouveau un organisme essentiel à la collectivité franco-ontarienne, il importe à mon avis de résoudre cette contradiction en rétablissant l'adéquation entre les structures de l'association et les fonctions qu'elle cherche à remplir.

Que la fonction de groupe de pression soit à l'avenir assumée par une véritable "Fédération des associations franco-ontariennes", dont les revendications seraient conformes aux intérêts des associations membres; que la fonction d'animation sociale soit remplie par une "Association des Franco-Ontariens", dont les individus membres seraient libérés de leur allégeance à des groupes spécifiques.

La structure de chacun de ces organismes devra être telle qu'elle facilite au maximum l'accomplissement des fonctions attribuées à chacun des organismes. La Fédération, en s'adressant aux différents paliers de gouvernement et d'une façon plus générale à la majorité anglophone, s'efforcera de rendre légitime la vie française en Ontario, et revendiquera la mise en place de moyens rendant possible l'expression de cette vie française. L'Association, de son côté, entreprendra un travail d'animation socio-culturelle, qui sensibilisera les Franco-Ontariens à leur culture d'origine, solidifiera leur lien d'appartenance au groupe ethnique, ravivra leur vouloir vivre collectif. Sans préjuger à ce moment-ci de la forme définitive que prendra chacun de ces organismes, je voudrais quand même faire à ce sujet quelques suggestions répondant à ces exigences.

D'abord, l'Association des Franco-Ontariens serait composée exclusivement d'individus qui donneraient leur adhésion sur une base personnelle. Bien entendu, ces personnes pourraient par ailleurs rester membre d'autres organismes francophones. Jamais cependant il ne pourrait devenir membre de l'Association — et éventuellement participer aux prises de décisions — en qualité de représentant d'autres organismes. Par ailleurs, la Fédération, elle, serait composée exclusivement d'associations francophones à caractère provincial, dont l'Association des Franco-Ontariens sans aucun doute. Elle n'accepterait pas de membre à titre individuel, mais serait plutôt constituée et gouvernée par les représentants dûment mandatés de plusieurs organismes.

La structure du pouvoir à l'intérieur de la Fédération devrait s'ériger sur des bases différentes de celles qui

prévaudront au sein de l'Association. Etant donnés les intérêts multiples et parfois divergents des associations membres de la Fédération, les postes décisionnels au comité exécutif devraient être réservés selon les secteurs d'activités privilégiés par les associations membres. Y siègeraient des représentants d'organismes à vocation économique, d'associations d'éducation, des représentantes de mouvements de femmes, d'organismes voués aux arts, aux loisirs, et ainsi de suite. On éviterait ainsi l'emprise sur la Fédération d'une association défendant des intérêts spécifiques. Un danger analogue guette l'Association: la prédominance d'intérêts locaux et régionaux. La situation des Franco-Ontariens étant très différente de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud, il faudra s'assurer que l'orientation de l'Association qui les représente tienne compte de cette très grande diversité composée de personnes élues par des Conseils régionaux semblables à ceux qui existent présentement.

Ces conseils possèderaient toute la latitude requise pour initier des interventions dirigées vers la population francophone de leur région. Ils pourraient alors solliciter l'aide d'un ou plusieurs animateurs et animatrices qui, tout en restant à l'emploi de l'Association provinciale, consacraient leurs efforts à la réalisation de projets précis, locaux et régionaux. C'est dire que les subventions gouvernementales pour fin d'animation devraient être versées à l'Association, et non pas à la Fédération. Celle-ci pourrait défrayer à même les cotisations de ses membres les coûts de préparation et de rédaction des mémoires et études qu'elle jugera bon de porter à l'attention des interlocuteurs concernés.

Les deux organismes seraient ainsi indépendants l'un de l'autre. Chacun posséderait une structure lui permettant de remplir la fonction que commande les objectifs poursuivis. Il est bien évident que d'autres modalités devront être élaborées afin de rendre opératoire la Fédération des associations franco-ontariennes ainsi que l'Association des Franco-Ontariens. Je souhaite seulement que les personnes sincèrement intéressées au sort des Canadiens-français d'Ontario engagé à ce niveau un débat qui conduira ultimement à renouveler le mode d'exercice du leadership à l'échelle de l'Ontario français.

---

# Le mouvement syndical en Ontario . . . et les Franco-Ontariens

*Donald Dennie*

---

Le mouvement syndical en Ontario, caractérisé depuis le début du XXe siècle par l'influence des syndicats internationaux et des métiers, subit présentement une évolution qui reflète les changements que connaît la société canadienne dans son ensemble.

Par conséquent, pour étudier le mouvement syndical ontarien, il faut le replacer dans le contexte de la société canadienne et surtout de l'ensemble du mouvement syndical du Canada.

Depuis 25 ans, le syndicalisme canadien a connu un essor important puisque le nombre de syndiqués a plus que doublé. En 1955, 1,268,000 ouvriers étaient membres d'un syndicat. En 1979, ce chiffre était de 3,280,000 membres, ce qui constitue 39 pour cent des travailleurs non agricoles touchant un salaire au Canada.

**Tableau 1: Effectifs syndicaux au Canada (1955-1979)**

---

Années	Effectifs syndicaux (en milliers)	No. de travailleurs non agricoles touchant un salaire au Canada	Pourcentage des effectifs syndi- caux par rapport aux travailleurs non-agricoles
1955	1,268	3,767	33.7
1960	1,459	4,522	32.3
1965	1,589	5,343	29.7
1970	2,173	6,465	33.6
1975	2,884	7,817	36.9
1979	3,280	8,413	39.0

---

Source: Organisations du travail au Canada, Ministère du Travail, Ottawa.

Ce tableau démontre qu'après une baisse de 1955 à 1970, les effectifs syndicaux accusent une augmentation importante depuis une dizaine d'années.

Cette augmentation est marquée surtout par la syndicalisation des cols blancs, principalement des employés dans les différents niveaux de la fonction publique: fédéral, provincial et municipal.

Lorsqu'on examine la distribution régionale des effectifs syndicaux, il en ressort que l'augmentation est surtout marquée dans les Maritimes, le Québec et les Prairies. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont connu une augmentation qui est inférieure à la moyenne nationale.

Alors que la croissance des effectifs syndicaux a été de 5.6 pour cent au cours de la période 1961-1975, en Ontario elle n'a été que de 4.9 pour cent. Par contre, les Prairies ont accusé une hausse de 7.7 pour cent, la plus élevée au Canada. Au cours des cinq dernières années, ces effectifs syndicaux ont augmenté de 50 pour cent ce qui reflète l'expansion économique de cette région et le nombre relativement peu élevé des effectifs syndicaux jusqu'à présent. Ainsi la proportion des travailleurs syndiqués est passée de 18.3 pour cent en 1961 à 29.9 pour cent en 1975.

Dans les Maritimes, les effectifs syndicaux ont plus que doublé de 1961 à 1975, soit de 104,000 à 232,000. La croissance a été de 5.9 pour cent par année soit un peu plus que la moyenne nationale. Cette croissance expliquerait en partie les succès récents du Nouveau parti démocratique dans cette région au cours des dernières élections autant fédérales que provinciales.

Au Québec, la croissance annuelle a été de 6.2 pour cent, soit la deuxième plus importante au Canada.

**Tableau 2: Croissance des effectifs syndicaux au Canada et dans les régions 1961-1975**

Région	Effectifs	Effectifs	Proportions des		Moyenne de la croissance 1961-1975
	('000) 1961	('000) 1975	travailleurs 1961	salariés 1975	
Canada	1,339.1	2,877.7	27.3	34.1	5.6
Maritimes	104.2	231.5	25.5	35.8	5.9
Québec	353.3	820.7	25.9	36.0	6.2
Ontario	555.0	1,083.6	28.4	32.7	4.9
Prairies	135.1	384.2	18.3	29.9	7.7
Colombie-Britannique	191.5	357.8	42.9	38.6	4.6

Source: Distribution industrielle et géographique des effectifs syndicaux au Canada, Ministère du travail, Ottawa.

Si la croissance des effectifs syndicaux n'a pas été aussi importante en Ontario qu'ailleurs au Canada, c'est que le nombre de travailleurs syndiqués était déjà plus élevé qu'ailleurs. L'organisation des travailleurs salariés en syndicats s'est effectuée plus tôt et plus rapidement que dans les autres provinces à cause de l'industrialisation plus avancée de l'Ontario. Il faut souligner, de plus, que l'Ontario compte encore le tiers des travailleurs syndiqués au Canada.

La croissance imposante des effectifs syndicaux dans les Prairies s'explique surtout par les changements dans la structure économique de ces provinces. Le mouvement syndical ayant très peu réussi à organiser les travailleurs agricoles, que ce soit dans les Prairies ou ailleurs, il fallait une transformation dans la structure économique même pour amener cette syndicalisation accrue.

#### **Les effectifs syndicaux selon les groupes d'industries**

Traditionnellement au Canada et par conséquent en Ontario (pour plusieurs analystes anglo-canadiens l'Ontario et le Canada ont souvent été synonymes) ce sont les secteurs les plus industrialisés, soit les usines, les mines et l'industrie forestière, qui ont eu le plus grand nombre de travailleurs syndiqués. Ce fait reflète le travail et le succès des syndicats industriels, la plupart américains, en Ontario. Ce fait

explique aussi le nombre élevé des effectifs syndicaux en Ontario et en Colombie-Britannique.

Depuis dix ans, toutefois, c'est le secteur des services qui connaît une croissance syndicale assez importante.

**Tableau 3: Effectifs syndicaux selon les industries 1961-1975**

Industrie	Effectifs		
	1961	1971	1975
Agriculture			0.1
Forêt	3.9	1.5	1.3
Pêche et trappe	0.3	0.1	0.1
Mine	4.2	3.3	2.2
Manufactures	37.3	35.2	30.0
Construction	10.9	11.0	9.8
Transport, communication et autres utilités	22.4	16.9	14.8
Commerce	3.4	3.9	4.3
Finance		0.1	0.2
Services	13.5	12.6	22.1
Administration publique		15.2	15.0
Total	100.0	100.0	100.0

La syndicalisation des travailleurs a connu des progrès divers selon les types d'industrie. Dans les industries primaires, la syndicalisation a subi un net recul. Dans les secteurs traditionnels, comme les manufactures, la construction, le transport et la communication, le progrès a été modeste mais stable. Par contre, les secteurs des services ont connu une croissance des effectifs syndicaux assez remarquable.

Ces divergences s'expliquent en partie par le fait que dans les secteurs primaires et secondaires, le mouvement syndical avait déjà réussi à organiser une proportion importante des travailleurs salariés. Depuis 1961, il n'a pas réussi toutefois à améliorer ce travail d'organisation soit à cause des stratégies anti-syndicales plus agressives des employeurs et des différents gouvernements, soit à cause des petites unités de travail qui n'incitent pas les syndicats à organiser les salariés qui y sont employés.

**Tableau 4: Changements  
dans les effectifs syndicaux selon les types d'industrie**

Industries	Effectifs ('000)			Proportion des syndi- qués par rapport aux travailleurs salariés dans chaque type			Moyenne 1961-75
	1961	1971	1975	1961	1971	1975	
Toutes	1,418	2,231	2,885	28.9	30.9	33.7	4.6
Agriculture				4		2.6	
Forêt	56	33	37	74.4	40.7	66.1	-2.9
Pêche et trappe	5	2	4		19.2	34.9	-1.0
Mine	60	74	62	76.7	56.2	44.8	0.3
Manufactures	529	786	865	37.6	42.2	46.3	3.5
Construction	154	246	283	50.1	50.6	54.0	4.4
Transport, communi- cations et autres utilités	317	377	426	60.0	55.5	54.1	2.1
Commerce	48	87	125	6.0	7.6	8.4	7.1
Finance		3	6		0.7	1.3	28.0
Services	192	282	638	8.8	14.7	27.6	8.9
Administration publique		339	434	28.8	61.5	64.7	16.5

Source: Distribution industrielle et géographique des effectifs syndicaux au Canada. Ministère du Travail, Ottawa.

En Ontario, les changements reflètent ceux que démontre le tableau 4. La croissance des syndicats dans le domaine des services constitue un phénomène important qui a affecté la structure même du mouvement syndical.

Le recul du mouvement syndical a des répercussions plus sérieuses pour le Nouvel-Ontario, soit cette région du nord de l'Ontario dont la structure économique est fondée sur les industries minières et forestières.

Le tableau 4 a démontré une tendance importante à l'intérieur du mouvement syndical. De plus en plus, la croissance des effectifs syndicaux s'effectue dans le domaine des travailleurs des services, des "cols blancs". Cette croissance s'explique en grande partie par la syndicalisation des travailleurs dans les différentes fonctions publiques depuis 1965. L'organisation syndicale des travailleurs dans

les fonctions publiques, dans les services de santé et dans les institutions scolaires constitue le deux-tiers de la croissance des effectifs syndicaux au Canada de 1965 à 1975. Depuis 1975, on remarque une baisse dans cette croissance parce qu'un grand nombre de ces travailleurs sont maintenant syndiqués.

Il faut souligner deux tendances récentes dans la syndicalisation des cols blancs: i) l'organisation syndicale des employés bancaires a connu certains succès récemment principalement en Ontario; ii) la syndicalisation des enseignants universitaires a progressé au point que la majorité des professeurs d'université sont maintenant membres de syndicats accrédités.

Cette syndicalisation des cols blancs a changé la structure du mouvement syndical. La domination, tout au moins numérique, des syndicats internationaux (américains) sur le mouvement syndical canadien et ontarien n'est plus aussi imposante qu'auparavant. Le plus grand pourcentage de syndicats canadiens est dû à cette organisation syndicale des travailleurs dans les fonctions publiques. En 1978, moins de la moitié des syndiqués, au Canada, étaient membres de syndicats internationaux. En 1961, 72 pour cent des syndiqués étaient membres de ces syndicats.



**Tableau 5: Répartition des effectifs syndicaux  
selon le genre de syndicat et d'affiliation 1961-1978**

Genre et affiliation	Nombre de syndicats	Effectifs Nombre	Effectifs Pourcentage
Syndicats internationaux	88	1,553,477	47.4
Syndicats nationaux	121	1,637,626	50.0
Syndicats locaux à charte directe	251	26,493	0.8
Organisations locales indépendantes	170	60,372	1.8
	630	3,277,968	100.0

Source: Organisations de travailleurs du Canada, Ministère du Travail, Ottawa

En Ontario, le pourcentage des syndicats internationaux est plus élevé que dans l'ensemble du Canada. En 1976, 62 pour cent des syndiqués étaient membres de syndicats internationaux. Ce pourcentage relativement élevé reflète le fait que les syndicats industriels américains (AFL/CIO) ont organisé les travailleurs dans les usines et les mines de l'Ontario à compter du début du 20<sup>e</sup> siècle. A cause de leur force d'organisation et de leurs ressources financières, ils ont réussi depuis lors à organiser des travailleurs dans plusieurs domaines très divers. De plus, la structure économique de l'Ontario est encore fondée en grande partie sur les secteurs primaire et secondaire bien que plusieurs analystes économiques, dont le Conseil des sciences du Canada et le Conseil économique de l'Ontario qualifient la période actuelle, dans l'histoire économique de l'Ontario, de "dé-industrialisation".

Le pourcentage des syndicats internationaux a toutefois baissé en Ontario ce qui reflète la tendance vers les syndicats nationaux dans l'ensemble du Canada.

**Tableau 6: Pourcentage des effectifs membres des syndicats internationaux en Ontario**

1961	1970	1978
73	75	62

Source: Rapport du ministère de l'Industrie et du commerce, Ottawa, 1978: Les syndicats ouvriers

### **La hiérarchie des syndicats**

Cette croissance des syndicats canadiens, surtout dans le secteur des cols blancs, se reflète dans la hiérarchie des syndicats au Canada et en Ontario.

**Tableau 7: Hiérarchie des syndicats au Canada comptant 50,000 membres ou plus 1978**

<b>Nom</b>	<b>Effectifs</b>
1. Syndicat canadien de la fonction publique	231,000
2. Métallurgistes unis d'Amérique	199,000
3. Alliance de la fonction publique du Canada	154,432
4. Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique et de l'astronautique et des instruments aratoires d'Amériques	130,000
5. Syndicat national des fonctionnaires provinciaux	128,061
6. Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique	89,010
7. Fraternité internationale d'Amérique des camionneurs, chauffeurs, préposés d'entrepôts et aides	86,603
8. Centrale de l'enseignement du Québec	85,000
9. Fédération des affaires sociales	70,000
10. Fraternité internationale des ouvriers en électricité	63,914
11. Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	61,049
12. Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord	61,029

13. Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique	56,741
14. Syndicat canadien des travailleurs du papier	56,500
15. Union internationale des employés des services du Canada	55,000
16. Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale	54,298
17. Union internationale des employés de commerce	52,000
18. Travailleurs canadiens de l'alimentation et d'autres industries	50,000

En Ontario, l'importance des syndicats industriels internationaux est reflétée dans la hiérarchie syndicale.

**Tableau 8: Hiérarchie des syndicats en Ontario comptant 15,000 membres ou plus (1978)**

1. Travailleurs unis de l'Amérique
2. Métallurgistes unis d'Amérique
3. Alliance de la fonction publique du Canada
4. Syndicat canadien de la fonction publique
5. Association des fonctionnaires provinciaux de l'Ontario
6. Fraternité unie des charpentiers et menuisiers
7. Fraternité internationale des camionneurs
8. Union internationale des journalistes
9. Découpeurs de viande et bouchers unis d'Amérique
10. Union internationale des employés des services
11. Fraternité internationale des ouvriers en électricité
12. Ouvriers unis de l'électricité
13. Fédération américaine des musiciens
14. Association internationale des machinistes, travailleurs de l'aérospatiale
15. Union des employés de gros, de détail et magasins à rayon
16. Syndicat canadien des travailleurs du papier
17. Travailleurs amalgamés du vêtement

Cette hiérarchie, en plus de démontrer la prépondérance des syndicats internationaux en Ontario, démontre l'importance des syndicats qui regroupent des travailleurs qualifiés, que ce soit des travailleurs de l'auto, des électriciens ou des fonctionnaires. En effet, le mouvement syndical, dans l'ensemble du Canada et surtout en Ontario, est composé principalement de cette élite de la classe ouvrière, ce qui expliquerait, selon certains, l'aspect con-

servateur des syndicats en Ontario.

Cette caractéristique explique peut-être le fait que les femmes dans la force ouvrière ne sont pas tellement bien représentées au sein de l'organisation syndicale. En 1975, le nombre de femmes membres de syndicats se chiffrait par 773,000 soit 27 pour cent des effectifs syndicaux.

Bien que cette proportion soit relativement basse, il s'agit d'une augmentation de 41 pour cent depuis 1972. Cette hausse reflète la participation accrue des femmes au sein de la force ouvrière canadienne. C'est dans les secteurs du commerce et des services personnels que les femmes sont les plus syndiquées (47.8 pour cent) alors qu'elles le sont beaucoup moins dans les domaines de la finance et de l'assurance (0.6 pour cent).

En Ontario, le pourcentage de femmes syndiquées est en deçà du pourcentage national. Alors qu'elles constituent 41 pour cent de la force ouvrière de la province, seulement 24 pour cent d'entre elles sont membres de syndicats. Le fait que les femmes travaillent en grande partie dans des endroits où le nombre d'employés est relativement restreint semble avoir milité contre leur organisation syndicale.

Enfin, au Canada comme en Ontario, les syndicats deviennent de plus en plus gros. En 1975, plus de la moitié des syndiqués au Canada étaient membres de syndicats qui avaient des effectifs de 30,000 membres et plus. En Ontario, dix syndicats regroupaient 60 pour cent des effectifs syndicaux de la province. Les trois-quarts des syndiqués étaient membres des 17 syndicats qui avaient 15,000 membres ou plus. La croissance des syndicats nationaux surtout dans le secteur des cols blancs et la fusion de plusieurs syndicats depuis une dizaine d'années expliquent en grande partie cette tendance vers les gros syndicats.

Cette tendance affecte évidemment la structure interne des syndicats, principalement son aspect démocratique. Bien que plusieurs syndiqués croient qu'il y a un manque de démocratie dans ces gros syndicats surtout internationaux, il est difficile de faire une affirmation d'ordre général pour l'ensemble des syndicats.

Ainsi, le mouvement syndical canadien connaît des changements d'envergure depuis la fin des années 1960. Les effectifs syndicaux ont plus que doublé depuis 20 ans surtout à cause de la croissance des syndicats nationaux qui regroupent les cols blancs: fonctionnaires, enseignants,

travailleurs de la santé. Le nombre de femmes syndiquées a considérablement augmenté depuis quelques années mais elles ne constituent pas encore un pourcentage important des effectifs syndicaux. Les syndicats internationaux perdent graduellement leur importance numérique au sein du mouvement syndical canadien bien qu'ils regroupent, en Ontario, plus de la moitié des effectifs syndicaux.

### **Un syndicalisme ontarien?**

Peut-on affirmer qu'il existe un mouvement syndical typiquement ontarien? Existe-t-il une tradition syndicale ontarienne?

Parce qu'il est étroitement lié à la structure syndicale canadienne et même plus à la structure syndicale internationale; parce que la plupart des syndicats qui le composent oeuvrent dans l'ensemble du pays, il est difficile d'affirmer qu'il existe un syndicalisme typiquement ontarien. Parce qu'il a été lié de près au mouvement syndical américain, le syndicalisme ontarien n'a pas de traditions qui soient réellement distinctes de ce dernier. Mais parce qu'il est toujours lié à cette organisation syndicale internationale et à cause de la structure économique de la province, le syndicalisme ontarien accuse un retard en ce qui a trait au mouvement nationaliste qui marque présentement le mouvement syndical canadien.

Il est difficile, de plus, de faire état d'une tradition syndicale purement ontarienne à cause de deux autres facteurs: 1) la grande fragmentation de l'organisation syndicale et ii) le caractère plutôt conservateur du syndicalisme en Ontario.

#### *i) la fragmentation*

Le mouvement syndical, en Ontario, est loin d'être homogène. Fragmenté en 3,880 locaux à travers la province, on ne retrouve aucun centre d'organisation, aucune stratégie commune pour réunir ces diverses unités syndicales. Le journaliste du *Globe and Mail* affecté au secteur des syndicats, monsieur Wilfred List<sup>1</sup>, prétend que c'est là une des principales caractéristiques du syndicalisme ontarien. "Ce n'est pas du tout une organisation monolithique, nous a-t-il dit lors d'une interview. Il s'agit d'un ensemble de locaux qui ont tous leur autonomie et, un peu, leurs traditions."

Ainsi, bien qu'il y ait une tendance vers des syndicats plus gros depuis quelques années, ces syndicats sont fragmentés en des nombreuses organisations locales, lesquelles maintiennent une certaine indépendance.

Ces locaux ont la liberté de s'affilier soit à des conseils de travail (on en retrouve 45 en Ontario et 115 à travers le Canada) ou à la Fédération du travail de l'Ontario. Il s'agit d'organismes qui représentent leurs membres auprès des divers paliers de gouvernement.

#### *ii) le caractère conservateur*

La plupart des observateurs de la scène syndicale ont noté l'aspect conservateur du mouvement syndical ontarien. Ils attribuent ce fait à la composition du mouvement qui regroupe, en grande partie, des ouvriers qualifiés qui constituent l'élite de la classe ouvrière. Plus préoccupés par la revendication d'un meilleur niveau de vie que par la transformation structurelle de la société, ces ouvriers syndiqués sont souvent décrits comme étant "embourgeoisés".

Toutefois, des événements récents dont la journée de protestation contre les mesures anti-inflationnistes et les grèves d'enseignants, de travailleurs de la santé et des mineurs de l'INCO, ont démontré un militantisme qu'on ne soupçonnait pas.

De plus, il est difficile de qualifier de conservateur l'ensemble du mouvement syndical ontarien. Il faut distinguer entre régions, entre divers secteurs du mouvement, entre le leadership et les membres. La récente grève à l'INCO qui a duré pendant huit mois et demi, a témoigné d'un militantisme de la part du leadership du local 6500 des Métallos unis et d'un groupe numériquement fort des membres du syndicat.

Les grèves récentes de la part de certains groupes d'enseignants, surtout dans la région métropolitaine de Toronto, ainsi que des infirmières ont surpris par leur ton militant, plus dur que d'habitude.

Il est certain cependant que le mouvement syndical ontarien est moins radical qu'en Colombie-Britannique qui a une organisation ouvrière plus centralisée. Il est aussi moins radical qu'au Québec où le leadership des centrales syndicales, sinon les membres, s'est avéré relativement militant depuis 15 ans.

Cette différence entre le Québec et l'Ontario, en ce qui a trait au ton des déclarations et aux actions concertées, est due en partie au fait que les cadres des centrales syndicales québécoises sont meublés davantage d'intellectuels et de diplômés universitaires. En Ontario, la majorité des cadres des centrales syndicales proviennent des milieux de travail et des syndicats locaux de la province. Les déclarations marxistes provenant des centrales syndicales québécoises à la fin des années '60 et au début de cette décennie n'ont pas eu d'échos en Ontario où le langage est tout au plus social-démocrate.

### **Les alliances politiques**

Officiellement, les syndicats importants comme les Métallos et les Travailleurs-unis de l'auto appuient le Nouveau parti démocratique, comme le fait aussi la Fédération du travail de l'Ontario. D'ailleurs, l'on remarque de plus en plus des liens structurels et idéologiques entre la FTO (l'une des dix fédérations provinciales créées par le Congrès du travail du Canada) et le NPD. Les employés du NPD passent souvent à l'emploi de la FTO et vice-versa.

Malgré cet appui officiel, une très grande partie des membres appuient le parti conservateur, aux élections provinciales et le parti libéral, au niveau fédéral, comme en a témoigné l'élection du 22 mai dernier. Lors de cette élection, le NPD n'a pas eu l'appui des syndiqués de façon aussi massive que prévu ce qui lui a coûté des circonscriptions électorales dans le sud de l'Ontario. Cet appui qu'accordent les syndiqués aux deux partis traditionnels, les libéraux à Ottawa et les conservateurs à Toronto, est souvent employé comme un indice de leur embourgeoisement. (Un récent sondage qui démontre que la majorité des syndiqués croient que les syndicats sont devenus trop puissants et exigeants auprès des employeurs et des gouvernements indiquerait aussi que les convictions idéologiques des syndiqués sont formées et maintenues par des agents autres que les syndicats.)

Ces faits démontrent qu'en Ontario le mouvement syndical n'est pas l'agent principal de formation des convictions idéologiques de ses membres.

### **. . . et les Franco-Ontariens?**

Il n'est certes pas habituel d'allier syndicalisme et Franco-

Ontariens. L'idéologie franco-ontarienne ou canadienne-française n'accorde aucune place, ni même une mention honorable, au syndicalisme ou aux travailleurs. Ce n'est guère surprenant compte tenu du fait que ses définisseurs ne sont pas et n'ont jamais été des syndiqués ou tout au moins des membres engagés de syndicats. L'idéologie franco-ontarienne contient même, de façon implicite, des éléments anti-syndicalistes. Plusieurs de ses définisseurs sont aussi contre le syndicalisme.

De plus en plus, toutefois, les Franco-Ontariens sont membres de syndicats. Que ce soit dans la fonction publique d'Ottawa, dans les différentes fonctions publiques provinciale, régionale ou municipale, que ce soit dans les mines ou les industries forestières du nord de l'Ontario ou dans les usines du sud, que ce soit dans les magasins de gros et de détail ou les services d'éducation et de santé de la province, les Franco-Ontariens sont membres de syndicats.

Il nous est impossible de savoir quel est le pourcentage des Franco-Ontariens qui sont syndiqués. Il est également impossible de connaître leur degré d'engagement dans ces syndicats. Mais il n'est pas illogique de croire que cette appartenance à des syndicats d'un côté et le manque d'allusion au monde syndical ou même au monde du travail dans l'idéologie franco-ontarienne de l'autre puisse engendrer des conflits chez ces Franco-Ontariens qui auront pour effet de convaincre plusieurs de ces derniers à ne pas s'identifier à la "communauté" franco-ontarienne.

Par contre, francophonie et syndicalisme ne semblent pas faire bon ménage en Ontario. Comme dans la plupart des secteurs de la vie ontarienne, le français est très rarement utilisé dans le fonctionnement quotidien des syndicats, surtout dans les syndicats industriels. Un franco-phone engagé dans les Métallos unis a rationalisé cette réalité en affirmant que face au patronat il ne fallait pas songer à diviser les syndiqués par la question linguistique. Donc l'anglais domine. D'ailleurs le simple fait d'introduire la question linguistique en discutant du syndicalisme est perçu comme une stratégie de nationaliste pour camoufler la relation sociale ouvrier-employeur.

Les Franco-Ontariens sont-ils influents dans le mouvement syndical ontarien? Non. Ici et là, dans le nord de l'Ontario au sein de syndicats de mineurs, de travailleurs de la forêt, dans l'est au sein des syndicats de fonctionnaires,



l'on retrouve des présidents, des secrétaires ou des directeurs de syndicats locaux. Mais dans l'ensemble ils sont absents. Comme dans la structure sociale de l'Ontario, ils occupent des positions avec peu de pouvoir et de statut. Ils sont plutôt secrétaires, délégués, vice-présidents que présidents de locaux.

Et parce que l'histoire des Franco-Ontariens, fidèle à l'idéologie franco-ontarienne, privilégie les religieux et religieuses, les hommes professionnels et d'affaires, les enseignants et aucunement les syndiqués, il est impossible de repérer dans le passé des personnalités franco-ontariennes qui ont joué un rôle important dans ce domaine.

Puisque le syndiqué, en général, n'occupe pas un statut élevé dans la société ontarienne et canadienne,<sup>2</sup> puisque le Franco-Ontarien n'y jouit pas non plus d'un statut élevé, il est par conséquent dans la logique des choses que le Franco-Ontarien ne soit pas très important dans les hiérarchies syndicales et, encore plus, que le Franco-Ontarien syndiqué ne soit pas érigé en modèle. Ce qui n'empêche nullement toutefois plusieurs Franco-Ontariens de militer dans les syndicats non pas comme Franco-Ontariens mais comme travailleur voulant améliorer les conditions de travail et de vie de leurs collègues.

Il est cependant un domaine où le Franco-Ontarien peut agir comme Franco-Ontarien et comme syndiqué. Il s'agit du seul domaine qu'il contrôle en partie: celui de l'enseignement.

Au niveau des écoles primaires et secondaires de l'Ontario, les 5,000 enseignants francophones sont regroupés dans l'Association des enseignants franco-ontariens. L'AEFO est membre de l'Ontario Teachers' Federation, laquelle regroupe 100,000 enseignants ontariens.

L'AEFO et l'OTF ne sont pas, strictement, des syndicats. Il s'agit plutôt d'une association professionnelle qui a des activités syndicales comme la négociation salariale avec les divers conseils scolaires, la protection des employés et le droit de grève.

Mais contrairement aux autres syndicats qui sont reconnus par la Commission ontarienne des relations du travail, l'AEFO et l'OTF sont créés et régies par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du ministère de l'Éducation.

Les enseignants eux-mêmes, membres de l'AEFO, ne se

considèrent pas des syndiqués. "Ils ont même peur du mot syndiqué, avoue un cadre de l'Association. Ils se voient et se définissent comme des professionnels qui sont intégrés au système. Ils ne veulent pas agir sur une base de confrontation, comme on le fait à la Centrale des enseignants du Québec. A l'AEFO, c'est plutôt la coopération avec le ministère. il s'agit à vrai dire d'un syndicat d'affaires."

Cette attitude n'est pas tellement différente de celle de la majorité des syndiqués ontariens si l'on se fie à leur comportement électoral et à certains sondages. Les syndiqués et les travailleurs auraient honte de leur condition sociale et voudraient ainsi l'ignorer, la répudier, la camoufler. C'est là, en quelque sorte, le comportement d'un acculturé.<sup>3</sup>

### **Le rôle de l'Etat**

Cette situation syndicale est encadrée par un Etat provincial qui, en remplissant la fonction de gérance des relations sociales entre travailleurs et employés, privilégie la position des employeurs.<sup>4</sup>

Les lois ontariennes qui régissent l'accréditation syndicale et tout le domaine des relations industrielles sont considérées comme étant sinon réactionnaires tout au moins très sévères à l'égard des syndicats.

Contrairement à la Colombie-Britannique et au Québec, l'Ontario a institué un cadre légal qui accorde des privilèges et des latitudes plus grandes aux employeurs qu'aux employés dans l'organisation et l'accréditation des syndicats.

L'Etat ontarien a pu définir et mettre en vigueur un tel cadre parce que l'idéologie bourgeoise est très forte en Ontario. Même les travailleurs et les syndiqués semblent en être convaincus. Ainsi les pressions pour libéraliser les lois qui régissent les relations industrielles ne sont pas très fortes. Et compte tenu du courant d'opinion conservateur qui croît non seulement en Ontario ou au Canada, mais semble-t-il dans le monde occidental, cette situation globale ne devrait pas changer bientôt.

### **Notes**

<sup>1</sup> Monsieur List est un des rares journalistes, anglophone ou francophone, en Ontario, qui soit affecté à ce secteur de la vie canadienne et ontarienne.

- 2 L'étude de John Porter: *The Vertical Mosaic*, University of Toronto Press, 1965 a bien démontré que l'élite syndicale n'était pas au même niveau que les autres élites canadiennes.
- 3 cf Dorais, Fernand: Qui a tué André? L'acculturation des Franco-Ontariens, *Revue du Nouvel-Ontario*, no. 1, 1978.
- 4 cf Leo Panitch: *The Canadian State*, University of Toronto Press, 1977.

## Bibliographie

Voici une liste de travaux importants sur le syndicalisme au Canada. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais elle comprend plusieurs des travaux les plus complets sur ce sujet.

### Ouvrages en français

- Bélanger, Noël et autres: *Les travailleurs québécois 1851-1896*  
Presses de l'Université du Québec, 1975
- Desrosiers, Richard et Héroux, Denis: *Le travailleur québécois et le syndicalisme*, Presses de l'Université du Québec, 1973
- Dion Gérard et autres: *La politisation des relations du travail*,  
Presses de l'Université Laval, 1973
- Dion, Gérard et autres: *Pouvoir et "pouvoirs" en relations du travail*,  
Presses de l'Université Laval, 1970
- Dion Gérard et autres: *Le syndicalisme canadien: une réévaluation*,  
Presses de l'Université Laval, 1968
- Dumas, Evelyn: *Dans le sommeil de nos os*, Black Rose Books, 1971
- Eaton, J.K.: *La croissance du syndicalisme dans les années soixante*,  
Ministère du travail du Canada, Ottawa.
- Harvey, Fernand: *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*,  
Editions du Boréal Express, 1973
- Leblanc, André et Thwaites, James D.: *Le monde ouvrier au Québec*,  
Presses de l'Université du Québec, 1973 (Bibliographie rétrospective)
- Ministère du travail du Canada, Ottawa:  
*La distribution industrielle et géographie des effectifs syndicaux au Canada*  
*Les conditions de travail dans l'industrie canadienne*  
*Les organisations de travailleurs au Canada*  
*La croissance du syndicalisme au Canada, 1921-1967*
- Rapport annuel du ministre de l'Industrie et du Commerce: Les syndicats ouvriers*. Publication annuelle du ministère de l'industrie et du commerce et de Statistique Canada.
- Tremblay, Louis-Marie: *Bibliographie des relations du travail au Canada*,  
Presses de l'Université de Montréal.

- Tremblay, Louis-Marie: *Le syndicalisme québécois: Idéologie de la CSN et de la FTQ, 1940-1970*, Presses de l'Université de Montréal, 1972
- Trudeau, Pierre-Elliott et autres: *La grève de l'amiante*, Editions du Travail du Canada.

### **Ouvrages en anglais**

- Abella, Irving Martin: *Nationalism, Communism and Canadian Labour*, University of Toronto Press, 1973
- Babcock, Robert H.: *Gompers in Canada*, University of Toronto Press, 1974
- Horowitz, Gad: *Canadian Labour in Politics*, University of Toronto Press, 1968
- Lazarus, Modern: *Years of Hard Labour: Trade Unions and the Working Man in Canada*, Ontario Federation of Labour, Toronto.
- Laxer, Robert: *Canada's Unions*, James Lorimer & Co. 1976
- Lipton, Charles: *The Trade Union Movement of Canada 1827-1959*, NC Press Ltd., 1973
- Seymour, Edward E.: *An Illustrated History of Canadian Labour 1800-1974*, Congrès du Travail du Canada, 1976
- Williams, Jack: *The Story of Unions in Canada*, J.M. Dent & Sons, 1975

---

## Qu'est-ce que Jean Gagnon fait dans le mouvement ouvrier?

*Jean Gagnon*

---

### **Qu'est-ce que Jean Gagnon fait dans le mouvement ouvrier?**

Je dois admettre que Jean Gagnon, de 1951 à 1954, était une sorte de peureux qui rarement s'obstinait avec son contremaître. Je n'étais pas très sérieux. Tout ce que je pensais c'était de faire rouler mon argent, avoir une automobile et voyager.

En 1954, j'ai marié Jeannine et j'ai dû commencer à penser un peu à la sécurité et au sérieux.

La division du Smelter de Copper Cliff appelée Sintering Plant où je travaillais offrait de terribles conditions de travail qui, à mon avis, ne furent jamais aussi pires auparavant ou depuis. La poussière d'oxide de nickel était tellement abondante dans l'usine qu'on décrivait les conditions de travail en termes de tant de pieds de visibilité.

J'ai toujours en horreur le fait qu'on assimilait toujours un certain montant de cette poussière même si on portait des masques protecteurs.

J'ai constamment invité, encouragé mes compagnons de travail à porter scrupuleusement leur masque, leur suggérant que si la nature avait requis de la poussière de nickel dans les poumons nous serions nés avec. Très peu de mes confrères me prirent au sérieux.

Mes contremaîtres, apprenant ce que je faisais, m'appelèrent à l'office me demandant pourquoi j'agitais les ouvriers. Je leur fis part de mes inquiétudes et ils me dirent que si je cessais de répandre des rumeurs ils avaient de bons plans à mon égard. Là, je leur demandai s'ils avaient quelque chose à mettre sur la table que je pourrais considérer. Pas maintenant dit le surintendant. Dans ce cas, je leur dis: "Laissezmoi tranquille", et c'est là qu'on me jeta en dehors de l'office avec toutes sortes de menaces.

C'était environ 1958, juste avant la grève, que j'ai constaté que plusieurs souffraient du cancer des poumons et un du cancer du sinus. J'ai fait part de mes inquiétudes à mon président d'union mais, dit-il, je n'ai pas de temps pour toi car j'ai une grève qui est imminente et il me faut pourvoir à

7,000 hommes. Je l'ai remercié et assuré que je ne le bâderais plus. J'ai aussi approché les dirigeants nationaux de l'union mais sans résultats.

Peu de temps après des militants de l'union me conseillèrent de voir Weir Reid. Qu'est-ce que j'avais à perdre, ayant été refusé par tous les haut placés du syndicat, je me décidai d'essayer quand même.

J'entrai dans son office, lui donnai mon histoire en essayant de justifier mes soupçons à l'effet que les conditions de travail étaient les causes des cas de cancer trouvés parmi les ouvriers.

Je devins à court de mot et, quelque peu embarrassé, je commençai à partir. Il me dit de m'asseoir et qu'au contraire il était d'accord que je ne devrais pas abandonner la lutte. "Un jeune comme toi, dit-il, pourrait bien écrire une partie de l'histoire en réussissant un tel exploit."

Il m'offrit son assistance sans réserve et me conseilla de voir Wm Hall qui était officier de compensation pour Mine-Mill pour lui demander d'intervenir auprès de Dr. Ernest Mastromatteo du Ministère de la Santé et d'essayer de faire une enquête à ce sujet.

A peu près à ce temps-là les Métallos unis et mon union Mine-Mill se combattaient pour la représentation des employés d'Inco. Je devins très actif ayant été nommé la voix française du Mine-Mill dans les programmes de radio et de télévision. Même après la décisive victoire des Métallos je demurai président du groupe loyal à la première union Mine-Mill.

Rien ne bougeait dans mon investigation et j'appelai le Dr. Mastromatteo directement pour lui demander ce qui se passait. Il me répondit qu'il pouvait pas entretenir de contact avec moi à moins que je le fasse à travers l'agent de négociations officielles qui était les Métallos.

C'est là que je décidai, en 1968, de démissionner comme président du Nickel Belt Labour Club et me présentai à l'assemblée du Comité de Sureté et santé du local 6500 des Métallos dont Mickey Maguire était le président.

Ce fut une session assez mouvementée. La plupart de ceux qui étaient présents s'objectaient à ma présence, suggérant que je voulais sans doute semer des problèmes.

Mickey Maguire frappa sur la table, insista que j'aie la parole pour expliquer le pourquoi de ma présence. Dans peu de temps le tout était fait et c'est là que Mickey m'assura que

comme président du comité il ferait tout en son pouvoir pour me venir en assistance.

Mickey et moi-même devinrent très proches et étant un homme brillant en termes de savoir-faire tout allait bien. Weir Reid n'a jamais cessé de me venir en aide, quand je me sentais déprimé je le visitais et tout en prenant un café souvent béni d'un peu d'alcool on trouvait la solution à mes problèmes.

Weir était un homme doué des plus belles qualités, possédait le don de motiver à un point qu'il pouvait transformer un homme actuellement déprimé en un brave, et ceci en très peu de temps.

En 1971, mon ami Weir Reid après quatre amputations à cause d'un problème de circulation du sang devint très malade et fut hospitalisé à l'hôpital Mémorial à Sudbury où il est décédé.

Je ne peux pas expliquer à quel point je me sentais perdu, insécure après sa mort. J'avais l'impression que tout s'était écroulé et que je n'avais pas l'expérience nécessaire pour continuer.

J'assistai à ses funérailles qui eurent lieu à la salle Mine Mill. Peu après, j'ai fait une dépression nerveuse qui dura trois mois.

Après le troisième mois, je ressentis la capacité de continuer mon travail comme si rien ne m'était survenu.

Au contraire tout était si clair, je ressentais que peut-être j'avais acquis un nouveau savoir-faire à un point que ça me surprenait. Je commençai à résoudre les cas de compensation moi-même avec une maîtrise qui surprenait ceux qui m'entouraient. C'était beaucoup d'ouvrage principalement à cause du fait que je faisais cela à part mon ouvrage.

Lors du "shift" de nuit, je passais une partie de la journée à écrire les lettres et la plupart du temps je dépensais quelques six heures à la salle d'union.

En février 1973, devenu très fatigué de cette routine et ayant peur de retomber malade je demandai à Mickey Maguire de me remplacer. Il s'objecta vigoureusement, insistant que dû au fait que le tout avait grandi autour de mon nom il était presque impossible que je me retire de la scène.

Ce serait, dit-il, indiquer à la compagnie Inco que le tout s'écroulait. Mickey était un type qui avait une grande sagesse et il suggéra que l'on appelle une assemblée des anciens employés du sintering plant et qu'on leur demande d'élire un

comité de cinq personnes pour m'assister dans mon ouvrage et ainsi réduire mes responsabilités.

C'était la solution, je crois; du moins ça me donnait un groupe pour discuter de l'orientation du programme.

Nos succès avec la Commission des Accidents de Travail ont surpris beaucoup de monde. Aujourd'hui, nous avons réussi à obtenir \$3,000,000.00 en compensation pour les travailleurs du sintering plant victimes de cancer. Nos services sont toujours offerts à toute organisation qui en ferait la demande pour assister à organiser des comités semblables ou peut-être seulement impressionner les ouvriers de se protéger contre les dangers qui peuvent causer des maladies industrielles.

Aujourd'hui 1979, vingt et un ans après les démarches initiales je suis encore engagé, peut-être plus que jamais, dû au fait que je suis aidé d'un comité.

Combien longtemps encore vous allez peut-être me demander? Et bien aussi longtemps qu'on aura besoin de nous ou que la santé nous le permettra. Nous sommes tous des employés qui furent exposés aux conditions qui ont causé le cancer chez les autres et peut-être pour plus longtemps que ceux qui sont morts déjà.

Donc nous sommes tous des candidats qui pouvons souffrir du cancer à n'importe quel temps.

Dieu seul le sait et en fera la décision.

En attendant nous allons continuer à faire du progrès!



---

# La grève à l'INGO Metals, une grève de principe

*Jean Gagnon*

---

Cette grève en est premièrement une de principe. A travers l'histoire des syndicats ouvriers on constate toujours que de temps à autre, un syndicat, un local est appelé à lutter, à faire de grands sacrifices qui permettront plus tard à tout le mouvement de bénéficier des gains établis par ceux qui ont fait la lutte.

Cette fois-ci, ce fut à notre tour, le Local 6500, de faire la lutte à une des plus grandes multinationales de nos jours, Inco Metals.

Vu ses avantages en négociations et son inventaire de près d'un an, cette compagnie tenta de briser notre Union en insistant pour nous enlever de notre convention collective une partie des bénéfices obtenus lors des conventions précédentes.

A moins d'être des lâches de première classe il nous fallait lutter, nous n'avions aucun choix.

Aujourd'hui, après huit mois et demi, je suis fier de déclarer que personne n'a pu même faire une brèche dans nos rangs et que le moral des grévistes est meilleur que jamais.

## **Raisons du succès**

Le comité d'aide financière sous la direction de Wilfrid Collin a fait une oeuvre formidable et après huit mois et demi, j'ai rarement entendu critiquer.

Il y a un autre groupe qui se nomme le Comité de logements et services, sous la direction de Robert Chartrand et Paul Dominick avec l'assistance de Elie Martel notre député provincial et John Rodriguez notre député au fédéral, qui a accompli du beau travail.

A ce point de vue, ce Comité a fait la différence entre la réussite ou la faillite de notre grève.

Ce sont eux qui ont tenu les créanciers éloignés de leur proie et avec toutes sortes de moyens empêché les saisies pour au moins 250 grévistes.

Il serait injuste de continuer sans nommer les autres

membres de ce Comité. Ce sont Butch Donnelly, George Kennedy, Bob Dickie, Lloyd Hartley et Art LeBreton.

Ces derniers sont des hommes de métier de tout genre, électricien, plombier, etc.

Plus de mille différents grévistes ont fait réparer leurs poêles, réfrigérateurs, laveuses, sècheuses, télévision, et n'eurent à payer que les parties neuves à 28 pour cent d'escompte.

Souvent, vu la position financière plus faible d'un individu, le Comité demandait aux marchands de donner les pièces de rechange.

On a réparé, maintenu plus de cent fournaies, installé trois fournaies neuves sans aucun frais de main d'oeuvre.

On a négocié pour continuer le crédit pour l'huile de chauffage pour des centaines de grévistes durant l'hiver.

On ne peut pas mentionner tout ce que ce Comité a fait pour les grévistes. Il nous faudrait écrire un livre.

Ces hommes ont répondu à quelques 15,000 appels téléphoniques et aidé la plupart d'entre eux.

Ce Comité, qui a reçu très peu de publicité, a, à mon avis, fait la différence entre la réussite et la faillite de nos efforts.

Personne n'a manqué d'huile, de télévision ou autre service après un appel à ce Comité.

Simplement fantastique.

On a même, de la part d'un gréviste, été en cour contre le propriétaire qui voulait le sortir de son loyer.

On a même arrangé du crédit avec un vétérinaire pour réparer la patte cassée d'un chien.

### **Comités de médicaments**

Sous la direction de John Higgison, ce Comité a travaillé sans relâche pour fournir tous les médicaments essentiels à tous les grévistes.

Ces derniers ont eu à prendre des décisions très peu populaires les derniers huit mois mais ils ont tenu bon.

C'est très facile d'accepter une facture mais parfois nécessaire d'en refuser, et c'est ça qui est difficile.

### **Comité de piquetage**

Ils se sont conduits d'une manière irréprochable, ont tenu l'ordre et obtenu le respect de tous ceux qui les ont approchés, qu'ils aient passé ou non.

## **Support**

Je vous ai, jusqu'ici, fait part de ce que notre personnel a fait pour tenir le siège, mais toute grève a, en plus, besoin de fonds financier.

Une grande différence existe entre cette grève présente et les deux autres qui ont eu lieu en 1958 et 1969.

Cette fois-ci avec très peu d'exceptions tous les marchands ont supporté la grève moralement et aussi financièrement et parfois avec des montants assez élevés.

Notre Union des Métallos Unis d'Amérique et le fonds de grève international a, jusqu'à date, déboursé \$11,872,800.00 (25 mai 1979).

Le Mouvement ouvrier canadien a répondu généreusement à l'appel et jusqu'au 1er avril a fourni \$1,282,443,31 au fonds de la grève.

Notre Local fut invité plusieurs fois à envoyer des délégués à différentes places dans la province de Québec et on recevait des sommes importantes chaque fois, en support monétaire et moral.

Je suis persuadé que notre présente grève deviendra un chapitre important dans l'histoire des syndicats ouvriers.

Pourquoi? parce que la lutte contre Inco Metals est devenue la lutte de chaque syndiqué au Canada et ceci dû au fait que c'est une grève de principe et que tout ouvrier bénéficiera du fait qu'on l'a gagnée déjà depuis que la compagnie a renoncé à ses demandes originales.

Le futur est très brillant pour nos syndicats ouvriers si nous continuons à lutter ensemble. Nous deviendrons simplement infaillibles en autant que nous ne perdons pas de vue nos principes fondamentaux.



---

## Comptes-rendus

---

*Le complexe des différents*, Rapport Delisle sur la vie étudiante francophone dans les institutions d'enseignement post-secondaire de l'Ontario

En première page du très court rapport de Gérard Delisle sur la vie étudiante francophone dans les institutions d'enseignement post-secondaire de l'Ontario, on peut y lire, à part les excuses pour un compte-rendu aussi incomplet, les objectifs d'un tel travail. Monsieur Delisle, le responsable du projet, souhaite: ". . . que le document devienne pour Direction-Jeunesse et tous les intéressés un outil de réflexion et d'animation qui aidera à susciter de nettes améliorations du milieu scolaire dans lequel doivent vivre les étudiants francophones du post-secondaire ontarien." (page 1)

Les douze pages qui suivent (le texte est rédigé en gros caractère et présenté sous tabloïde de vingt pages) et qui constituent le rapport en soi, ne réussissent à soulever qu'une seule question propre à cette réflexion souhaitée. Peut-on réellement utiliser ce document aux fins désirées?

Le rapport offre, dans son ensemble, très peu d'informations et surtout peu d'analyse qui permettraient à tout organisme tel que Direction'Jeunesse d'en faire bon usage. Plusieurs lacunes tant au niveau technique que du point de vue théorique parsèment le rapport. Le document se veut un départ dans un domaine de recherche très peu développé; la vie des francophones de l'Ontario dans les institutions postsecondaires de cette province.

Au niveau de la présentation du texte, mentionnons, en plus de la longueur minimale du rapport, son manque d'organisation. L'auteur semble s'être contenté de prendre des propos d'individus et de les avoir, soit traduit en ses propres mots, soit publié intégralement, sans tenter de les regrouper sous une synthèse qui aurait procuré un ouvrage homogène. Certes, les quelques boutades d'étudiants et d'autres personnes citées dans le rapport contiennent des éléments clés à la compréhension de ce qu'est la vie post-secondaire pour un étudiant de langue française en Ontario.

Malheureusement la présentation d'un chercheur-auteur ne peut s'arrêter à la description et à la répétition textuelle. Si le rapport affirme, par exemple, qu'au Collège Cambrian de Sudbury la majorité des membres élus au conseil exécutif de l'Association des étudiants francophones sont des étudiants en administration, celui-ci ne cherche cependant pas à évaluer les causes d'un tel état de fait ni la portée sociale. Nous n'apprenons qu'un seul fait: les professeurs du programme en administration encouragent leurs étudiants à occuper de tels postes. Pour quelles raisons les étudiants des autres disciplines n'embarquent-ils pas et est-ce que le programme des dirigeants étudiants devient alors plus statique? Certains points similaires auraient pu être abordés tout au long de la recherche. L'auteur a peut-être cru prudent de ne pas pratiquer d'analyse par crainte de biaiser le rapport. Malheureusement l'état actuel de l'étude démontre que les citations à elles seules procurent presque autant d'information que la garniture environnante.

Pour qu'une discussion s'établisse sur un sujet tel que celui effleuré par le rapport Delisle, une thèse doit accompagner la description, un point de vue soutenu et des conclusions sérieuses apportées. Or, l'étude est faible à ces trois niveaux. Résultat: un texte décousu comprenant des remarques brèves sans tentative apparente à la réflexion poussée et des recommandations qui font dire que le rapport n'était peut-être pas nécessaire (exemple: la recommandation en faveur de la mise sur pied d'un collège d'arts appliqués et de technologie n'est pas le résultat de l'étude. L'auteur mentionne, à juste titre, que cette suggestion provient du Conseil des Affaires franco-ontariennes — voir annexe II du rapport).

Face à ces lacunes fondamentales du texte, le lecteur devrait tout de même tenter de dépasser certaines des descriptions et affirmations du texte afin d'y percevoir une logique possible de la vie en institution post-secondaire.

Le titre du rapport laisse lui-même une certaine impression péjorative à l'égard de la population d'étudiants francophones dans les collèges et universités de l'Ontario. Est-ce une erreur de croire que le rapport semble reprocher, au moins en partie, le manque d'attachement de l'étudiant francophone à une culture "faite pour lui". Pourtant plusieurs énoncés de l'étude expriment une condition qui rend quasi-inévitable l'assimilation linguistique. D'ailleurs cette

impossibilité pour les étudiants de parler leur langue ou enfin leur manque de désir d'utiliser en premier lieu le français dépasse le simple problème du détachement culturel. Si l'individu s'exécute selon des principes différents ceci ne veut pas dire qu'il le fait sans aucun principe, linguistique ou autre. Bref ce soi-disant complexe n'est pas une maladie psychologique du francophone de l'Ontario. Une explication plus plausible réside peut-être beaucoup plus dans la structure sociale dominante que dans un manque d'intégration ou d'identification individuelle à des valeurs quelconques.

*Jean-Yves Cayen*

*Pour ne plus être sans pays: Comité politique de la Fédération des francophones hors Québec, F.F.H.Q., Ottawa, 1979, 92 pages*

Pour faire suite à son document-choc intitulé "Les Héritiers de Lord Durham", la Fédération des francophones hors Québec publie un autre document qui propose une révision en profondeur de la Constitution canadienne afin que les deux peuples fondateurs du pays soient désormais sur un pied d'égalité.

C'est un document politique d'envergure dans le but d'intervenir dans le débat constitutionnel et de proposer un projet de réforme qui corresponde aux besoins propres des francophones hors Québec. Les auteurs de ce document (Michel Bastarache, président, Clinton Archibald, Hubert Gauthier, Pierre Poulin et Rhéal Teffaine) ne veulent limiter en rien les justes aspirations des Québécois. "Néanmoins, les francophones hors Québec considèrent qu'ils sont membres à part entière du peuple fondateur d'expression française et qu'à ce titre ils peuvent suggérer un nouveau pacte sur la base duquel pourraient être redéfinies la fédération et chacune de ses composantes. . . . Le projet avancé dans ce texte . . . propose (aux Québécois) de participer avec les autres francophones et anglophones du Canada à une association entre égaux qui ne serait plus négociée dans l'ombre de l'époque coloniale ou dans l'espoir inavoué d'assurer quelque domination d'un partenaire sur l'autre." (pp. 6-7)

Le principe de base qui anime ce texte bref mais bien pensé et structuré est le suivant: la nouvelle fédération canadienne doit être fondée sur la reconnaissance de deux peuples fondateurs. "Le Canada est à l'heure du choix. Ou bien le principe de l'égalité est traduit dans la réalité, c'est-à-dire dans la constitution et les institutions politiques du pays, ou bien l'on affirme ouvertement que l'égalité n'est pas possible et l'on reconnaît que Québec est le seul gouvernement qui soit apte à assurer le développement de la communauté francophone d'Amérique du Nord, même s'il encadre une partie de celle-ci seulement". (p. 5)

Cette réforme, disent les auteurs, doit reconnaître la réalité d'aujourd'hui et les objectifs du Canada pour l'avenir.

Quelle est donc cette réforme proposée par les auteurs? Les éléments essentiels sont les suivants:

- Le Canada constitue désormais une république fédérale de type parlementaire

- La constitution doit comprendre une déclaration des droits non seulement individuels (liberté de pensée, d'opinion, de parole, d'association pacifique) mais *collectifs* pour les minorités de langue officielle

- Une charte des droits linguistiques qui garantit et protège le droit des citoyens d'employer le français et l'anglais au Parlement et dans les institutions fédérales, dans les Législatures du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick, dans les écoles et les tribunaux

- Une Chambre de la Fédération composée de 53 francophones et 53 anglophones aurait de vastes pouvoirs pour faire contrepoids à la majorité anglophone à la Chambre des Communes (droit de veto suspensif de 90 jours, droit d'initier des projets de loi, droit de nommer les juges de la Cour suprême du Canada, droit de ratifier les nominations des hauts fonctionnaires, des ambassadeurs et des juges du fédéral, droit de ratification des traités).

- Une Commission culturelle bi-nationale qui serait un tribunal administratif formé de cinq anglophones et cinq francophones et dont la fonction serait d'assurer une application rigoureuse des principes et de la lettre de la



## Charte des droits fondamentaux et de la Charte des droits linguistiques.

- La Constitution ne pourrait être amendée qu'avec un vote affirmatif des deux-tiers de la Chambre des communes et de la Chambre de la fédération et aussi avec l'assentiment du Québec, de l'Ontario, de deux provinces de l'Ouest représentant 50% de la population de la région et de deux provinces de l'Atlantique représentant 50% de la population de la région.

Ainsi ce projet est fidèle à son principe de base: assurer le principe d'égalité des deux peuples fondateurs pour créer un véritable pays où tous les francophones pourraient être chez eux. Le Comité politique s'est bien assuré que cette égalité ne soit pas que symbolique. Ce qui est surtout intéressant dans ce projet, c'est que l'égalité ne serait pas limitée aux hautes institutions politiques et bureaucratiques du pays. En promulguant des droits collectifs pour les minorités linguistiques, le Comité politique veut assurer que cette égalité soit au niveau des communautés minoritaires réparties dans les dix provinces de la fédération.

Cet aspect des droits collectifs dont le but est le développement des communautés de langue officielle constitue un élément tout à fait original dans le débat de réforme constitutionnelle. Le Comité propose que tout gouvernement saisi d'une demande en ce sens par 10% des membres d'une communauté de langue officielle ou de 5,000 d'entre eux soit obligé de prendre des mesures spéciales visant à promouvoir le développement de ladite communauté.

"Les mesures spéciales comprennent:

- i) l'obligation de transférer aux représentants officiels de la communauté demanderesse le contrôle des services publics qui font l'objet de la demande;
- ii) l'obligation de tenir compte des critères linguistiques et culturels dans la constitution de régions administratives ou de circonscriptions électorales et de réviser leurs limites, s'il y a lieu." (p. 29)

### **Forces et faiblesses**

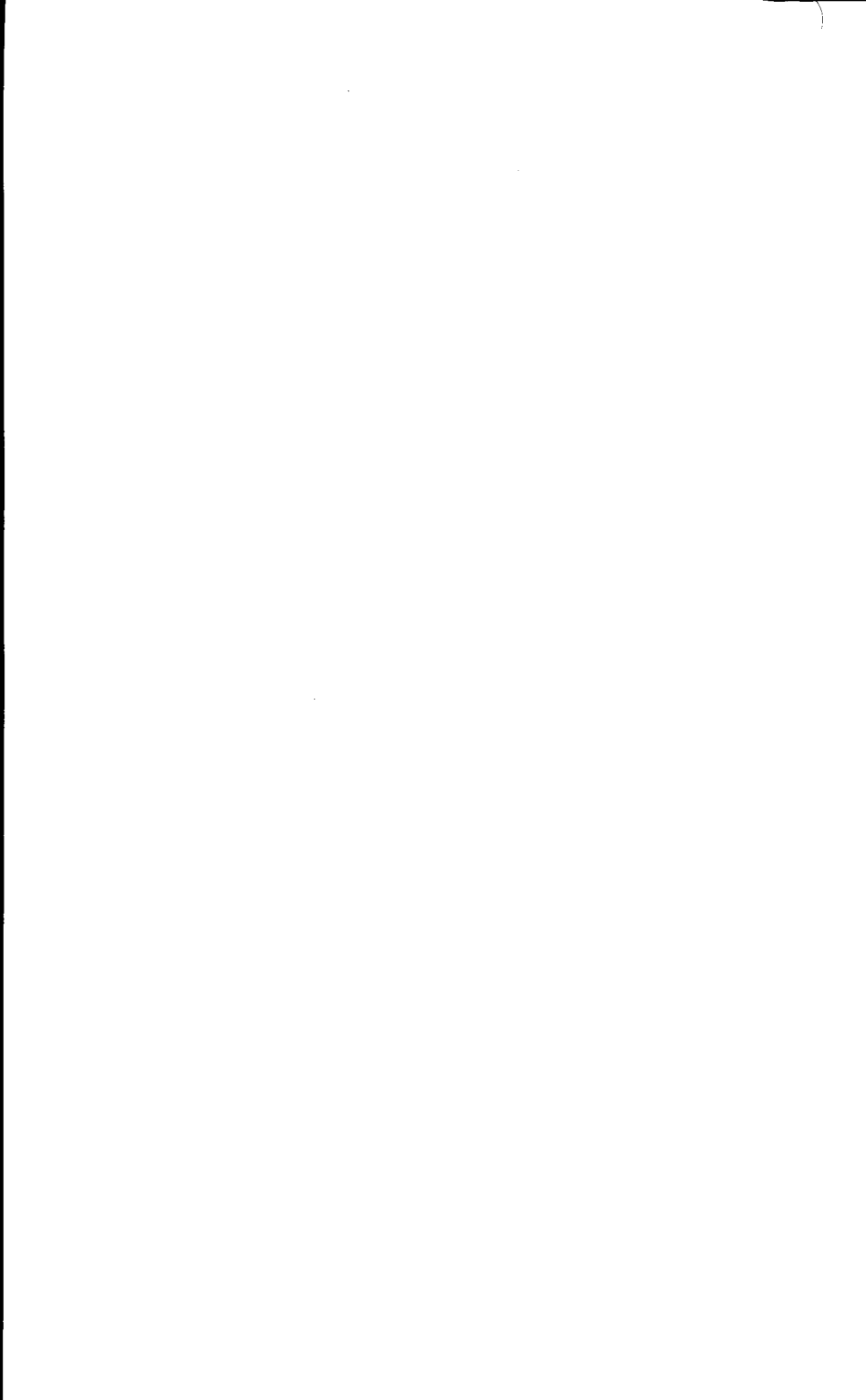
Ce qui fait la force de ce document (une prémisses nationaliste traduite dans les réalités politiques, bureaucratiques et communautaires du pays canadien) en fait aussi sa faiblesse. C'est-à-dire que le texte prend pour acquis deux principes qu'il aurait dû questionner et critiquer: que la fédération est fondée par une alliance de deux peuples fondateurs; que ces peuples, anglophones et francophones, sont des communautés dont le critère de définition est la langue et la culture.

En voulant à tout prix poursuivre une logique nationaliste *linguistique et culturelle*, le Comité a oublié tous les aspects sociaux, économiques et même politiques.

La fédération canadienne existe dans le but premier de promouvoir un type de société capitaliste, bourgeoise qui, à l'heure actuelle, existe en dépendance étroite des Etats-Unis. Le but de la Constitution est d'abord et avant tout de fixer, dans un langage légal, les règles du jeu et les idéaux de ce type de société. Le texte de la F.F.H.Q. s'insère bien dans ce langage en proposant les droits fondamentaux des individus. Mais les droits collectifs autres que ceux de l'Etat s'insèrent mal dans ce type de société comme dans toute autre sans doute.

En négligeant l'aspect social, le texte en vient à parler d'une communauté minoritaire fictive fondée sur les seuls critères de langue et de culture. Cette communauté est de plus perçue implicitement dans le texte comme étant statique alors que des forces économiques surtout, soustraites en grande partie au pouvoir politique sont en voie de la transformer de façon globale. Qui seraient les "représentants officiels" de cette ou ces communautés? Comment seraient-ils élus? Comment définit-on francophones et anglophones? Ce sont là des considérations qui ne sont pas abordées dans le texte.

Dans sa perspective nationaliste, le texte est très bien pensé, très complet. Il a le mérite de proposer des solutions valables au problème éternel des relations francophones-anglophones au Canada. Ces solutions sont-elles acceptables compte tenu de l'évolution non seulement du Québec mais aussi d'une partie importante du Canada anglais?





---

## Bibliographie

---

Cette section de la Revue se veut un inventaire des titres les plus récents qui analysent les réalités franco-ontariennes ou francophones hors-Québec. Ces titres portent aussi sur des aspects de la vie canadienne ou ontarienne qui touchent de près ou de loin la réalité francophone.

### 1 Auteurs

Blais, Jean-Ethier: L'être français minoritaire, *Le Droit*, 7 Mars, 1978, p. 7

Blais, Jean-Ethier: Les immigrés de l'intérieur, *Le Droit*, 8 mars, 1978, p. 7

Brandt, Gail Cuthbert: J'y suis, j'y reste: The French Canadians of Sudbury, 1883-1913, Thèse de PhD, Histoire, Université York, 1976, 287 p.

Choquette, Robert: Langue et religion. Histoire des conflits anglo-français en Ontario, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1977, 268 p.

Forget, Réjean: Les opinions des Franco-Ontariens de Welland sur les origines du déblocage de l'éducation en français en Ontario, Thèse de M.A. Université de Montréal

Gauthier, Hubert: La Fédération des francophones hors Québec, (entrevue) in *Relations* 436, avril 1978, p. 109-110

Gratton, Michel: L'Ontario des Franco-Ontariens, une série de 39 articles publiés dans *Le Droit*, Ottawa, du 13 mars au 22 juillet 1978

Lamy, Paul (ed.): *Language Maintenance and Language Shift in Canada*, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1977

Morin, Claude: Le Québec et les minorités françaises, Une responsabilité morale (entrevue) in Relations 436, avril 1978, p. 100-104

Petrovsky, Nathalie: Cano: entre le Canada et le Nouvel-Ontario, Le Devoir, Montréal, avril 1978

Pilon, France: Un conseil homogène de langue française, Le Droit, Ottawa, 20 au 27 mars 1978

Ravault, René-Jean: Les héritiers de Lord Durham...et de Louis Riel, in Relations 436, avril 1978, p. 110-112

Ravault, René-Jean: La francophonie clandestine. Rapport présenté à la Direction des groupes minoritaires de langue officielle en juin 1977 sur l'aide du Secrétariat d'Etat aux communautés francophones hors Québec, Ottawa 1977

Richard, Laurence: Les francophones hors Québec. Une lutte sans répit...pour suivre, in Ici Québec 2 (13), mai 1978 p. 14-15, 58

Savard, Pierre: De la difficulté d'être Franco-Ontariens, in Relations 436, avril 1978, p. 105-108

Silvers, Arthur: Quebec and the French Speaking Minorities, 1864-1917, Thèse de PhD, Université de Toronto

Toupin, Robert: L'avenir des communautés francophones hors Québec. Politiser le mouvement de revendication, in Relations 436, avril 1978, p. 99

## **2 Documents et rapports**

Commission de l'unité canadienne: Pépin, Jean-Luc et Robarts, John, co-présidents: trois rapports sur l'état et l'avenir de la Confédération canadienne, Ottawa, 1979

- a) Se retrouver, janvier 1979
- b) Définir pour choisir: février 1979
- c) Un temps pour parler: mars 1979

Commission on Declining School Enrolments in Ontario, Jackson, R.W.B., président, Ministère de l'Education, Toronto, 1978

a) The Missing Pupils in the Schools of Ontario, Today and Tomorrow, février 1978

b) The Challenge of Declining Enrolments, juillet 1978

c) Implications of Declining Enrolment for the Schools of Ontario, octobre 1978

Fédération des francophones hors Québec: Pour ne plus être...sans pays. Ottawa, 1979.

Délisle, Gérard: Le complexe des différents, Rapport sur la vie étudiante francophone dans les institutions d'éducation post-secondaires en Ontario. Direction-Jeunesse, Ottawa, 1979

L'Association des enseignants franco-ontariens: Historique de l'Association des enseignants franco-ontariens. Publié à l'occasion du 40<sup>è</sup> congrès de l'AEFO, Ottawa, 1979, 49 p.

Répertoire des ressources franco-ontariennes, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa, novembre 1978

Savard, Pierre, Beauchamp, Rhéal et Thompson, Paul: Cultiver sa différence. Rapport sur les arts dans la vie franco-ontarienne présenté au Conseil des Arts de l'Ontario, septembre 1977

### **3 Publications**

Institut franco-ontarien: Actes de colloque 1: Langue maternelle, langue première de communication?, Sudbury 1978

Institut franco-ontarien: Revue du Nouvel-Ontario no 1, Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance, Sudbury 1978

Relations: Francophones hors Québec. L'avenir des communautés de langue française du Canada...quelque chose doit changer! avril 1978



---

## "Plus de poupées que de camions"

---

*Un documentaire sur les valeurs des Franco-Ontariens*

"En Ontario, c'est comme dans une famille où il y a plus de filles que de garçons; il va y avoir plus de poupées qu'il va y avoir de camions. Il faut que tu t'attendes à ce qu'il y en ait plus pour les Anglais que pour les Français, parce qu'il y en a plus".

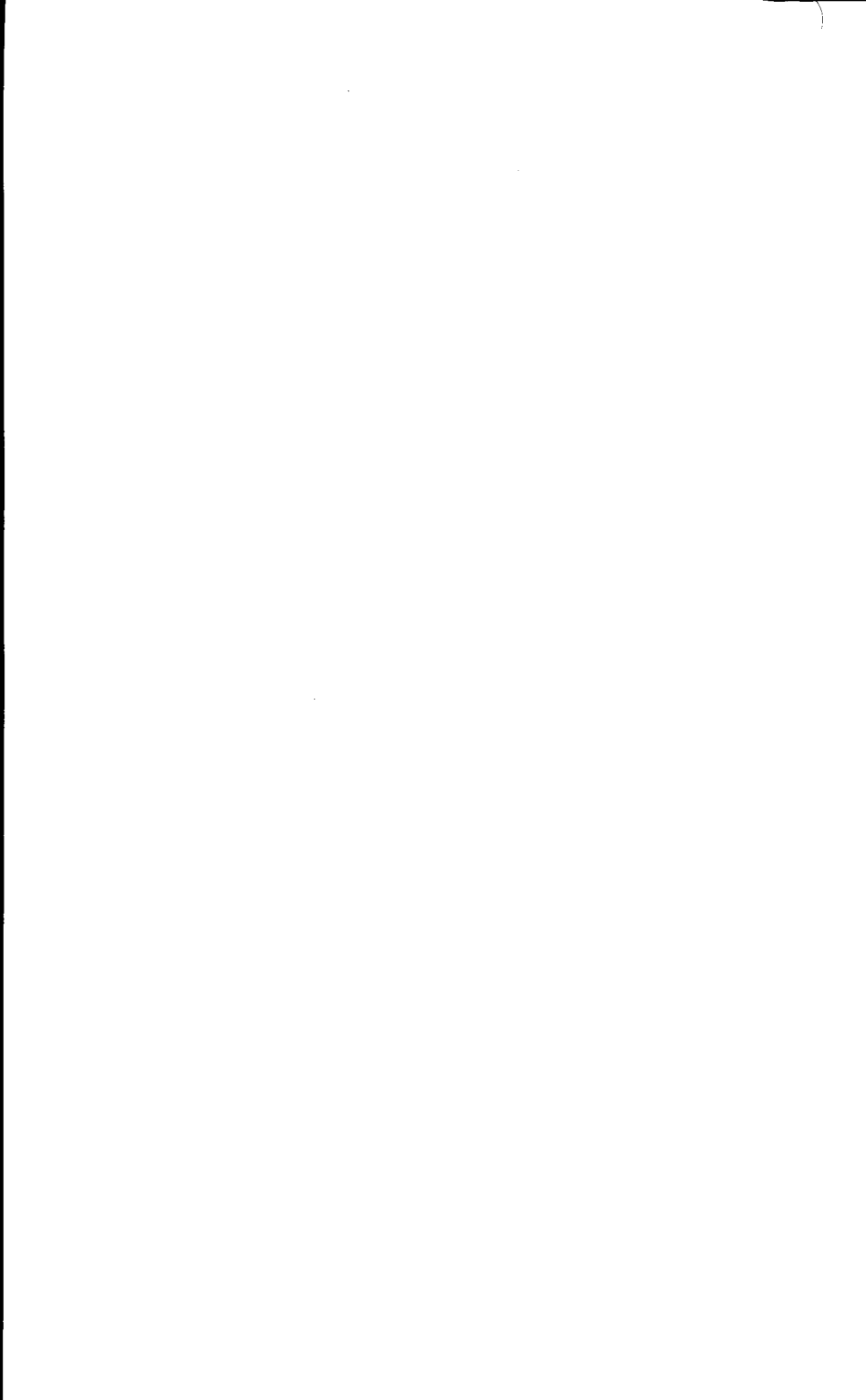
*Durée du documentaire:* 100 minutes

*Réalisation:* André Girouard, professeur à l'Université Laurentienne, en collaboration avec ses étudiants.

*Direction artistique:* W.B. Hart

*Renseignements:* 1) sur le documentaire 2) sur les coûts d'emprunt ou d'achat: L'Institut franco-ontarien, Université Laurentienne, Sudbury, P3E 2C6.





Clinton ARCHIBALD

La pensée politique des Franco-Ontariens  
au XXe siècle

Thérèse BOUTIN

L'élection du 22 mai n'est pas de bonne augure

René GUINDON

Pour lever les contradictions  
structurelles de l'ACFO

Donald DENNIE

Le mouvement syndical en Ontario  
... et les Franco-Ontariens

Jean GAGNON

Qu'est-ce que Jean Gagnon fait dans le  
mouvement ouvrier?

La grève à l'Inco Métals: une grève de principe

